



BULLETIN

DÉPARTEMENTAL

OFFICIEL

DÉPARTEMENT DE PARIS

Débats du Conseil de Paris

Séance des lundi 15 et mardi 16 décembre 2008

<http://www.paris.fr>

La séance est ouverte à vingt-deux heures dix minutes, sous la présidence de M. Christian SAUTTER, vice-président, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Hélène BIDARD, secrétaires de séance.

Ouverture de la séance.

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, la séance du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est ouverte.

Adoption de comptes rendus.

M. Christian SAUTTER, président. - Le procès-verbal intégral de la séance du lundi 20 octobre 2008 a été publié au Bulletin départemental officiel.

Le compte rendu sommaire de la séance des lundi 24 et mardi 25 novembre 2008 a été affiché.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

2008, DRH 23 G - Modification de l'allocation prévoyance santé.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous commençons nos travaux par l'examen du projet de délibération DRH 23 G relatif à la modification de l'allocation prévoyance santé sur lequel Mme Marinette BACHE, en cinq minutes, va interroger Mme ERRECART.

Vous avez la parole, Madame BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Le hasard fait bien les choses, Monsieur le Président, car j'ai en effet une très courte intervention sur ce sujet, mais je tenais à saluer rapidement l'Exécutif pour les nouvelles modalités d'attribution de l'A.P.S. Il ne s'agit sans doute pas d'une révolution sociale mais en tout cas d'une aide utile en cette période où l'accès à la santé pour tous est si gravement remis en cause par le Gouvernement.

L'indemnité mensuelle passera donc de 15 à 18 euros. Son accès est élargi à tous les agents disposant d'un temps de travail supérieur ou égal au mi-temps et dont l'indice brut est inférieur ou égal à 323. Ainsi, 500 agents supplémentaires vont pouvoir en bénéficier.

Pourriez-vous nous informer des évolutions quant à l'amélioration de l'offre de soins qu'elle représente et nous informer sur la base des négociations qui peuvent être en cours avec les mutuelles ?

D'autre part, une aide annuelle de 200 euros sera versée jusqu'à l'indice correspondant au dernier échelon de la catégorie B, ce qui intègre également nombre de cadres A.

Cette limitation nous semble socialement juste, l'important est qu'en effet tout le monde puisse accéder à un remboursement correct des soins qui est actuellement remis en cause. Aussi, nous vous serions reconnaissants de nous informer du nombre de personnes qui seront en mesure de fournir un justificatif.

Il est bien, je crois, que la collectivité parisienne montre ainsi l'exemple en ce domaine et s'assure que l'ensemble de son personnel puisse de cette manière disposer d'une couverture de

soins suffisante.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci beaucoup, Madame BACHE, pour cette question pertinente à laquelle Mme ERRECART va répondre.

Mme Marie-Thérèse ERRECART, au nom de la 2e Commission. - Comme vous l'avez signalé, nous commençons à avoir un dispositif tout à fait performant d'aide pour l'accès à la couverture maladie et prévoyance des salariés, puisqu'en fait nous avons maintenant un double dispositif.

Nous avons, d'une part - et il est important que vous le compreniez bien - une aide mensuelle pour les salariés qui ont un indice inférieur à l'indice 322. C'est une couverture individuelle qui inclut la prévoyance, car nous nous sommes rendus compte, en fait, que les salariés prenaient souvent une couverture maladie mais ne prenaient pas la couverture prévoyance.

Il nous a semblé qu'il fallait que nous soyons incitatifs sur ce point de vue. La D.R.H. a donc négocié avec plusieurs mutuelles un panier de soins, qui comprend une prévoyance, c'est-à-dire une prise en charge des indemnités journalières au delà de la période des trois mois. On se rend compte qu'il y a effectivement des gens qui, une fois que la période de trois mois est passée, se trouvent en grande difficulté financière.

Comment se passent les négociations avec ces mutuelles ? La D.R.H., comme je vous le dis, ne choisit pas. Elle interroge les différentes mutuelles et elle essaye de les amener à une tarification la plus compétitive possible. Nous avons jusqu'à présent un système de panier de soins, notamment pour les soins dentaires et les lunettes qui étaient assez basique, et nous sommes en train de négocier une amélioration sur cette partie soins dentaires et lunettes. C'est la raison pour laquelle nous avons passé l'indemnité de 15 à 18 euros mensuels.

C'était pour l'A.P.S. mensuelle. Pour ce qui concerne l'A.P.S. annuelle, les conditions sont très différentes puisqu'en fait il suffit que le salarié nous fournisse simplement une attestation pour la toucher. Il peut le faire soit à titre d'ayant droit, soit à titre de conjoint, ou même de participant sur une mutuelle familiale. Nous sommes donc beaucoup moins restrictifs. De ce point de vue, ce que je peux vous dire, l'année dernière où il fallait fournir une attestation, sur l'ensemble de la Ville, cinq mille personnes n'ont pas fourni d'attestation.

Je ne sais pas cette année exactement ce qu'il en sera.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci beaucoup, Madame ERRECART, pour ces précisions.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 23 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DRH 23 G).

2008, DASES 382 G - Signature d'une convention avec l'association "Charonne" (11e) pour l'attribution d'une subvention relative à l'évaluation du matériel de réduction des risques pour usagers de crack. - Montant : 26.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons au

projet de délibération DASES 382 G relatif à la signature d'une convention avec l'association "Charonne" dans le 11^e arrondissement, en vue de l'attribution d'une subvention relative à l'évaluation du matériel de réduction des risques pour usagers de crack.

Mme WIEVIORKA souhaite interroger M. LE GUEN.

Je lui donne la parole.

Mme Sylvie WIEVIORKA. - Je conçois qu'à cette heure-ci, l'heure ne soit pas aux grandes envolées mais je souhaiterais, puisque ce projet de délibération concerne la lutte contre la toxicomanie, rendre rapide hommage au Professeur Claude Olivenstein qui est mort hier à Paris.

Il a été le premier médecin à s'intéresser et à soigner les toxicomanes ; on l'appelait le médecin ou le psy des toxicos. Chacun connaît son œuvre. Il a contribué à la création de l'hôpital Marmottan à Paris et c'est réellement un grand Parisien au service des Parisiens les plus en difficulté, et dont la notoriété a évidemment dépassé la Ville de Paris et même notre pays, qui est mort hier.

Je souhaitais donc très rapidement lui rendre hommage à l'occasion de ce projet de délibération.

(Applaudissements sur tous les bancs de l'Assemblée).

Sur ce sujet de la lutte contre la toxicomanie, j'ai entendu dans le débat sur la sécurité que la toxicomanie était un sujet qui préoccupait de nombreux conseillers. La collectivité parisienne ne peut rester indifférente aux problèmes graves de santé publique posés par les conduites addictives, qu'il s'agisse des substances illicites, de l'alcool, du tabac et de ce que l'on appelle aujourd'hui les addictions sans drogue, tels que le jeu pathologique, la dépendance à Internet ou aux jeux vidéo. Toutes ces addictions peuvent avoir des répercussions graves sur l'équilibre psychologique et social des personnes.

Le soin dans ces domaines est une mission de l'Etat. Le Département se préoccupe pour l'essentiel de prévention. Pour Paris, à travers la mission de prévention des toxicomanies, installée par le Maire de Paris il y a quelques années, à laquelle il convient également de rendre hommage, de nombreuses actions sont soutenues, telles que la sensibilité en milieu festif et autres contre les consommations excessives d'alcool chez les jeunes à travers un dispositif qui s'appelle "Fête éclair", telle que l'action de la coordination toxicomanie 18^e qui fera l'objet d'une délibération ultérieure, référencée DASES 385 G, qui lui accordera 157.000 euros. Cette coordination mène une médiation de rue visant à faciliter l'accès des usagers de drogues aux structures sociales et sanitaires de l'arrondissement. Elle met en place un travail de partenariat avec les différentes institutions concernées : santé, police, justice, prévention, politique de la ville.

Il y a également un appel à projet pour expérimenter des actions de prévention, tel que l'abus d'écran pour les jeunes, le renforcement des interventions auprès de publics précaires sur les usages de psychoactifs et la délibération, à laquelle M. Christian SAUTTER faisait allusion à l'instant, qui fait l'objet du présent vote, qui est le soutien à l'association "Charonne", une association qui apporte son soutien à des personnes ayant des difficultés psychologiques, sociales et médicales, liées aux conduites toxicomaniaques.

Cette association gère une structure située au 3, quai d'Austerlitz, dans le 13^e, un centre de soins spécialisé pour les toxicomanes, des appartements thérapeutiques, un centre de

stabilisation et deux boutiques d'accueil que l'on appelle CARUD, situées l'une rue Beaurepaire, qui a jadis défrayé la chronique et l'autre dans le 18^e, qui rend des services que les élus de ces arrondissements connaissent bien.

La subvention qu'il vous est demandé de voter concerne un cofinancement à hauteur, comme l'a dit M. SAUTTER, de 26.000 euros, cofinancement avec la Direction générale de la Santé, l'I.N.P.E.S. et la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les toxicomanies. Il s'agit d'un projet de recherche et d'évaluation des pipes à crack et des messages de prévention que l'on délivre aux usagers de crack du Nord-Est parisien.

Jusqu'alors, aucun de ces outils n'a été validé pour réduire les risques liés au crack, et les crédits de l'assurance maladie qui permettent d'acheter ce matériel ne peuvent exister que si ces outils sont évidemment validés.

C'est conforme à notre politique d'être présent dans ce tour de table avant de diffuser du matériel pour réduire les risques vis-à-vis du sida et des hépatites. Encore faut-il, c'est le minimum, s'assurer de leur efficacité, et c'est bien l'objet de la présente recherche.

Si nous ne pouvons nous substituer à l'Etat, qui doit prendre en charge l'ensemble des soins aux personnes souffrant de pathologies addictives ainsi que la répression des trafics, nous pouvons prendre une part active dans la prévention comme dans la réduction des risques.

C'est ce que nous faisons à travers les associations que j'ai trop rapidement évoquées ce soir.

Merci.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame WIEVIORKA.

Je donne la parole à M. Jean-Marie LE GUEN pour une réponse concise.

M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6^e Commission. - Je tâcherai de suivre vos indications.

Un mot sérieux pour m'associer et je pense associer l'ensemble de la Municipalité à la mémoire et au souvenir du Professeur Olivenstein. Il est celui qui, sans doute, a pensé, posé et proposé les politiques de lutte contre les addictions et singulièrement les toxicomanies dont nous parlons ce soir.

C'est un hasard du calendrier mais il nous permet en tout cas, du fond du cœur, de nous associer à ce qui a été son œuvre et de saluer sa mémoire.

Très rapidement, pour aller dans le sens de ce que vous souhaitez, bien évidemment, Mme WIEVIORKA l'a parfaitement rappelé, le problème de la lutte contre la toxicomanie est de la responsabilité de l'Etat et la collectivité parisienne n'intervient que de façon secondaire. Elle le fait devant une situation qui est tout à fait préoccupante puisqu'à la fois les usages de drogues licites ou illicites ne diminuent pas, mais on voit même une certaine forme d'extension et de complexification de la situation.

Nous avons parlé de crack tout à l'heure mais on ne peut pas non plus oublier le fait que de plus en plus de jeunes utilisent aujourd'hui l'alcool de façon toxicomaniaque et notamment avec toute la problématique du "binge drinking".

Avant de répondre directement, je veux souligner le formidable travail réalisé dans une opération récente tout à fait exem-

plaire, au mois de novembre dernier sur le squat de la Commanderie dans le 19^e arrondissement, et féliciter l'ensemble des équipes, pas simplement les équipes de la D.A.S.E.S., mais aussi celles de la D.P.P., de la voirie, et de la D.D.A.S.S. de l'Etat, qui était présente dans cette affaire et qui ont mené un travail compliqué couronné de succès.

Pour en revenir au projet de délibération évoqué, je veux confirmer le soutien à l'association "Charonne", qui est un élément tout à fait essentiel de notre dispositif car elle gère deux CARUD, notamment dans le 18^e arrondissement.

Je soulignerai également que nous investissons beaucoup dans le programme "fêtez clairs", qui permet de lutter contre le "binge drinking" dont je parlais tout à l'heure et dont j'espère que vous n'avez pas été frappé à l'occasion de ce dîner de Noël.

(Rires).

Nous menons également un travail important de coordination puisque nous voyons bien que les frontières communales ne sont pas pertinentes en matière de lutte contre les toxicomanies. Nous avons donc engagé un travail important avec le Département de la Seine-Saint-Denis.

Ce qui m'amène à conclure en disant que dans le sens que vous le souhaitez, nous aurons à cœur d'élaborer de nouvelles stratégies de politique de soins, en prenant en compte y compris lorsque cela est possible, les avancées scientifiques et évidemment, ceci passe par la volonté de poser publiquement le débat de la lutte contre les toxicomanies, tant il vrai qu'après des années et des années de palabres, notre pays n'a toujours pas accepté et adopté une politique efficace en la matière, en tout cas à la hauteur des enjeux de santé publique que cela représente.

Merci, Monsieur le Président.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

M. Christian SAUTTER, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 382 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DASES 382 G).

Vœu déposé par Mme Aline ARROUZE et les élus du groupe communiste relatif au manque de moyens de la psychiatrie parisienne.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant, toujours en 6^e Commission, au vœu référencé n° 10 G dans le fascicule relatif aux moyens de la psychiatrie parisienne, déposé par le groupe communiste.

C'est Mme Aline ARROUZE qui va le présenter.

M. LE GUEN répondra et Mme DOUVIN fera une explication de vote.

La parole est à Mme ARROUZE.

Mme Aline ARROUZE. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, depuis de nombreuses années, la

situation du secteur de la psychiatrie ne cesse de se dégrader.

Les réductions budgétaires, les fermetures de lits, les manques de structures ambulatoires et de personnels remettent en cause toutes les avancées qu'a connues ce secteur depuis un demi-siècle.

Dernièrement encore, les prises de position du Président SARKOZY ont montré la régression terrible que l'on tente de nous imposer sous couvert de dangerosité.

Les usagers et leur entourage subissent des délais de plus en plus longs pour obtenir un rendez-vous. Ils subissent des soutiens de plus en plus distendus et des carences en matière d'hospitalisation.

Un nombre sans cesse croissant de malades connaît l'exclusion sociale, dont beaucoup ont parlé ce soir, et se retrouvent à la rue.

Hier, les représentants de presque tous les syndicats de psychiatres, psychologues, psychanalystes et infirmiers ont réagi à la politique répressive du Gouvernement en matière de psychiatrie en lançant un appel commun dit "des 39".

Avec eux, nous exigeons une pratique de la psychiatrie au service des personnes en souffrance et respectueuse du sens de leur existence. C'est pourquoi le groupe communiste émet le vœu que le Président du Conseil de Paris s'adresse à la Ministre de la Santé sur la nécessité d'augmenter significativement les moyens des secteurs psychiatriques afin de leur permettre d'assurer un suivi thérapeutique de qualité prenant en compte la psycho dynamique de chaque patient, tant en ambulatoire qu'en hospitalisation, lorsque celle-ci s'avère nécessaire.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame ARROUZE.

Je donne la parole à M. LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6^e Commission. - Merci, Monsieur le Président.

Evidemment, je m'associe à la réflexion et à la contribution de Mme ARROUZE, qui est très intéressante : elle l'a replacée dans son contexte de stigmatisation et de caricature qui a été malheureusement mise en œuvre par le Président de la République notamment, lorsqu'il a abordé la question des problèmes de la psychiatrie de façon très malencontreuse.

J'appuie évidemment le vœu et la réflexion menés par nos collègues du groupe communiste. Je voudrais simplement dire que je pense pour ma part que la question des moyens n'est pas la seule question et qu'il faut aussi que les acteurs du monde de la psychiatrie s'interrogent eux-mêmes sur l'efficacité de leurs pratiques et l'adaptation par rapport aux besoins tels que la société les exprime.

Merci.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci beaucoup, Monsieur LE GUEN.

La parole est à Mme DOUVIN pour une explication de vote.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Président.

Je voulais dire que le groupe communiste propose un vœu

apparemment destiné à déplorer le manque de moyens en matière de psychiatrie, mais ce n'est qu'une apparence. Ce n'est pas du tout ce dont il s'agit dans ce vœu, puisqu'en fait, ce vœu s'oppose d'une part à la politique de recherche d'équilibre budgétaire au sein des hôpitaux, qui est une politique dont nous avons besoin, et, plus grave, ce vœu dénonce ce qui serait, selon ses auteurs, des "prises de position sécuritaires du Président de la République à l'égard de malades potentiellement dangereux".

Mes chers collègues, je voudrais dire que venant du groupe communiste et ayant quand même gardé le souvenir de ce qui avait pu se passer dans un passé relativement récent dans les goulags...

(Protestations sur les bancs du groupe communiste).

... je trouve que ces propos sont particulièrement choquants et mal venus.

C'est la raison pour laquelle nous nous prononcerons contre ce vœu.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition).

M. Christian SAUTTER, président. - M. LE GUEN reprend son sang froid. Je lui donne la parole.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur. - Les enseignements de l'histoire que rappelait Mme DOUVIN sont des enseignements qui devraient être aujourd'hui largement connus et qu'à ce moment-là, on ne devrait pas prôner une politique psychiatrique qui consiste à faire de l'enfermement.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci de mettre un peu de vie dans nos débats...

Monsieur VUILLERMOZ, vous souhaitez intervenir au nom de l'Exécutif ?

M. Jean VUILLERMOZ. - Non, pas au nom de l'Exécutif, mais au nom de mon groupe pour donner une explication de vote.

M. Christian SAUTTER, président. - Je vous donne la parole.

M. Jean VUILLERMOZ. - Je suis président du Conseil d'administration de l'hôpital Maison Blanche. Je dois vous dire que ce que j'entends ce soir est quand même un petit peu révoltant et je vais vous dire pourquoi.

Premièrement, il est évident que le problème des moyens est quand même un problème qui est posé. Je suis désolé, mais il y a cinq hôpitaux psychiatriques à Paris et à l'heure actuelle, on demande aux hôpitaux psychiatriques de fermer des lits et on leur demande depuis un certain temps. On est dans une situation où aujourd'hui, la psychiatrie, aussi bien parisienne qu'au niveau national, est dans une situation catastrophique. C'est la première des choses.

La deuxième, il est évident que l'enfermement n'est pas ce que nous souhaitons. Je vous signale quand même que l'hôpital Maison Blanche a, depuis maintenant quatre ou cinq ans, une politique qui consiste à ramener les lits sur Paris et à permettre aux malades de pouvoir se retrouver dans le quartier où ils

vivent et non plus dans une situation à Neuilly-sur-Marne où ils n'avaient pas leur vécu quotidien. C'est la deuxième chose.

La troisième, c'est qu'évidemment, ce qui compte le plus dans la psychiatrie, c'est le rapport entre soignant et soigné. Or, aujourd'hui, quand on veut avoir ce rapport soignant/soigné amélioré, il faut du personnel. Or, pour l'instant, le personnel est en diminution et nous n'avons plus les moyens dans les hôpitaux psychiatriques d'avoir le personnel en nombre suffisant. Donc nous sommes dans une situation où il est de plus en plus difficile de soigner.

Enfin, dernière chose, je me permets de vous dire, Madame DOUVIN, que l'intervention du Président de la République à Anthony a été vraiment très mal vécue par l'ensemble du monde de la psychiatrie.

Je crois qu'à l'heure actuelle, il y a un mouvement de révolte très profond dans la psychiatrie qui n'est pas près de s'éteindre et je crois que vous en entendrez parler dans les prochains jours.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur VUILLERMOZ.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe communiste, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 13 G).

Vœu déposé par Mme Roxane DECORTE et les élus du groupe U.M.P.P.A. au Maire de Paris relatif au lancement d'une campagne parisienne de sensibilisation du grand public à la défibrillation automatique et à l'installation de défibrillateurs dans tous les lieux recevant du public dépendant de la Maire de Paris : mairies d'arrondissement, écoles, stades, gymnase, musées...

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant à la proposition de vœu référencée n° 11 G dans le fascicule, relative à l'installation de défibrillateurs, qui va être exposée par Mme DECORTE. M. LE GUEN lui répondra.

La parole est à Mme DECORTE.

Mme Roxane DECORTE. - Mes chers collègues, chaque année, près de 40.000 personnes meurent d'un arrêt cardiaque soudain, faute d'une intervention immédiate, soit dans les cinq minutes.

Selon le directeur du Samu de Paris, on pourrait sauver chaque année plus d'un millier de personnes si les défibrillateurs étaient largement disponibles en France comme ils le sont aux Etats-Unis. On peut réduire le nombre de morts, mais aussi le risque de séquelles graves.

Ces appareils, qui coûtent environ 1.500 euros, sont d'un emploi très simple grâce à des commandes vocales qui dictent le mode d'emploi.

Le taux de survie des victimes d'un arrêt cardiorespiratoire est estimé à 3 % en France contre 20 % pour la ville américaine

de Seattle où les défibrillateurs sont à la disposition du grand public sur la voie publique et leur densité similaire à celle des extincteurs contre les incendies.

L'idée de ce vœu est que Paris ait un temps d'avance. Aujourd'hui, si vous interrogez les différentes directions, que ce soit pour les musées parisiens, pour les stades, pour les gymnases, pour les écoles, ils ne sont pas systématiquement équipés.

L'idée serait que la Ville lance une grande campagne parisienne de sensibilisation à la défibrillation automatique et à l'installation de défibrillateurs dans tous les lieux recevant du public dépendant de la Mairie de Paris (écoles, stades, gymnases, musées), mais aussi sur la voie publique.

Je vous remercie de votre attention et de votre réponse.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame DECORTE.

M. LE GUEN va vous répondre et nous donner l'avis de l'Exécutif sur le vœu n° 11 G.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Merci, Monsieur le Président.

J'ai vraiment le sentiment, à travers ce vœu, d'entendre des choses qui ont déjà été proposées et mises en œuvre en grande partie par la Ville de Paris. On peut évidemment toujours faire plus, mais je confirme tout à fait l'analyse qui est la vôtre, la Ville de Paris, de ce point de vue, a maintenant depuis plusieurs mois mis en œuvre ce programme de défibrillateurs qui est en train de se déployer dans les équipements municipaux.

Nous avons aussi, avec les problèmes qui se posent, puisqu'il faudrait évidemment sortir des aires parisiennes, qui dépendent de la Municipalité parisienne...

Je suis en contact avec le Président de "Paris Habitat" pour essayer de voir si dans les grandes tours et dans les grands immeubles parisiens, nous avons la possibilité aussi, au-delà des équipements publics, de pouvoir introduire ce type de système.

Très sincèrement, ce vœu va dans le sens déjà affirmé de notre politique. Je vous demanderai donc de le retirer, parce que je n'en vois pas véritablement l'utilité, tout particulièrement aujourd'hui.

M. Christian SAUTTER, président. - Madame DECORTE, retirez-vous votre vœu après ces explications très complètes ?

Mme Roxane DECORTE. - Non, mais l'idée est d'aller plus loin.

Je pense que Paris peut vraiment avoir un temps d'avance et être pionnier sur cette question, donc je maintiens le vœu.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Un petit souci politicien m'amène à dire que si vous ne retirez pas le vœu, on ne pourra pas le voter.

M. Christian SAUTTER, président. - Monsieur LE GUEN, le vœu est maintenu ; quel est l'avis de l'Exécutif ?

M. Jean-Marie LE GUEN. - Un vœu inutile ne doit pas être forcément adopté, Monsieur le Président !

M. Christian SAUTTER, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A. assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est rejetée.

2008, DALIAT 36 G - Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de produits d'entretien, d'articles de ménage non durables et de petits équipements à usage domestique au profit de différents services relevant du Département de Paris et de la Ville de Paris, en 3 lots séparés.

M. Christian SAUTTER, président. - Je vous propose d'examiner le projet de délibération DALIAT 36 G, sur lequel un amendement technique n° 9 bis a été déposé par l'Exécutif. Il s'agit de commandes pour la fourniture et la livraison de produits d'entretien, d'articles de ménage non durables et de petits équipements à usage domestique au profit des différents services relevant du Département de Paris.

M. NAJDOVSKI interroge Mme ERRECART. Je lui donne la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI. - Merci, Monsieur le Président.

Cet amendement est également déposé en Conseil municipal, puisqu'il y a le même projet de délibération en Conseil municipal. Il s'agit simplement de modifier la pondération des différents critères qui sont pris en compte pour le choix des produits d'entretien que la Ville achète, en augmentant la pondération pour les performances environnementales et en la portant à 30 %, tout simplement.

Merci.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Madame ERRECART, vous avez la parole.

Mme Marie-Thérèse ERRECART, au nom de la 2e Commission. - Je vais faire très court. Effectivement, c'est un amendement présenté par l'Exécutif, car nous sommes favorables à développer les critères environnementaux dans nos achats et, en l'occurrence, on avait proposé une pondération à 20 %. L'amendement des "Verts" en Conseil municipal nous a proposé de passer à 30 %, donc nous vous proposons aussi de le passer à 30 % au niveau du Département, donc avis positif.

M. Christian SAUTTER, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 9 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 9 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DALIAT 36 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2008, DALIAT 36 G).

2008, DDEE 76 G - Signature d'une convention avec l'agence de développement "Paris Développement" pour l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2009. Montant : 2.925.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons au projet de délibération DDEE 76 G relatif à la signature d'une convention avec l'agence de développement "Paris Développement" pour l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2009 de 2.925.000 euros.

Mme Valérie SACHS interroge Mme ERRECART.

Je donne la parole à Mme SACHS.

Mme Valérie SACHS. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, au nom du groupe Centre et Indépendants, je souhaite apporter mon soutien de principe à la signature d'une convention entre le Département de Paris et l'agence de développement "Paris Développement" prévoyant le versement d'une subvention de fonctionnement de près de trois millions d'euros au titre de l'exercice 2009.

Dans la concurrence que se livrent entre elles les métropoles mondiales, Paris a besoin de "Paris Développement" comme Londres ou New York utilisent leurs agences de développement à la fois comme vitrine et comme arme économique ultra compétitive au service de leur propre attractivité.

C'est pourquoi je regrette que "Paris Développement", forte de la qualité et de la compétence reconnue des hommes qui font vivre cette agence au quotidien, ne bénéficie pas de la visibilité politique que ses actions méritent, notamment en termes d'emploi.

"Paris Développement" pourrait être un magnifique outil marketing, et je tiens à saluer la réorganisation du site Internet qui actuellement n'est pas à la hauteur de ses "success stories", sur lesquelles on communique peu ou mal.

Cette agence semble victime du malaise qui touche les politiques français dès qu'est évoqué le développement économique.

Cette inhibition, cette frilosité est peut-être la conséquence de leur méconnaissance du monde de l'entreprise.

Je ne peux que regretter ce voile pudique jeté par certains de mes collègues, peut-être même certains membres de l'Exécutif qui, au mieux, manquent d'enthousiasme, pour ce qui touche le challenge économique.

Je regrette que l'activité internationale de Paris, pierre angulaire de "Paris Développement", ne soit pas le cheval de bataille de ce début de mandature.

Cette initiative s'inscrit parfaitement dans le prolongement de mes propos de ce matin sur le budget où j'appelais de mes vœux la mise en place de bonnes pratiques et des outils indispensables pour soutenir efficacement l'attractivité économique et internationale de Paris.

"Paris Développement" est un parfait outil de stratégie pour Paris, mais l'agence a besoin du soutien politique, à gauche comme à droite de notre hémicycle pour que tous les

Parisiens parviennent à affronter et à dompter la crise.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci beaucoup, Madame SACHS, pour ce plaidoyer en faveur de "Paris Développement".

Mme ERRECART va vous répondre au nom de l'Exécutif.

Mme Marie-Thérèse ERRECART, au nom de la 2e Commission. - Ma tâche est largement facilitée puisque Mme SACHS apporte totalement son appui à la politique en cours.

Je vais simplement contribuer à donner un peu de visibilité par rapport à cette Assemblée, puisque vous dites que "Paris Développement" en manque.

Effectivement, c'est une agence qui a créé 3.202 emplois exactement en 2007. Elle a participé à l'installation de 84 projets à Paris et à l'accompagnement de 90 jeunes entreprises innovantes sur l'année 2007.

On peut dire que depuis sa création, "Paris Développement" a contribué à la création de plus de 250 entreprises.

Effectivement, comme vous le souligniez, c'est une agence qui est tout à fait performante, qui fait un travail remarquable et c'est la raison pour laquelle je dirai, sous la présidence de Christian SAUTTER, que c'est une agence à laquelle nous apportons tout notre soutien, non seulement économique mais je suppose aussi politique, car nous sommes acteurs majeurs de cette agence avec la Chambre du commerce et de l'industrie de Paris.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame ERRECART.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 76 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DDEE 76 G).

2008, DASES 163 G - Signature de trente et un marchés de prestations de service (article 30) relatifs à l'accompagnement d'allocataires parisiens du revenu minimum d'insertion (RMI) en vue de leur insertion socio-professionnelle.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 163 G sur lequel un amendement technique n° 12 G a été déposé par l'Exécutif.

Il s'agit de la signature de 31 marchés de prestations de service, dits "marchés de l'article 30", relatifs à l'accompagnement d'allocataires parisiens du Revenu Minimum d'Insertion en vue de leur insertion socio-professionnelle.

Mme TROSTIANSKY nous présente cet amendement technique. Je lui donne la parole.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Monsieur le Président, je profite de cet amendement technique qui rectifie les montants minimum et maxi-

mum de certains marchés visés dans le projet de délibération pour attirer en quelques mots votre attention sur ce projet.

Par notre vote nous allons confier à 23 associations le suivi de quelques 9.000 allocataires du R.M.I. en complément du travail réalisé dans nos structures, les structures de la Ville de Paris, les espaces d'insertion, les cellules d'appui pour l'insertion et les permanences sociales d'accueil.

Compte tenu de l'évolution des besoins d'accompagnement, le suivi des associations sera renforcé sur certaines problématiques comme la santé mentale et les addictions et pour le bénéfice de certains publics comme les familles monoparentales et les personnes d'origine étrangère en situation d'exclusion.

Je vous propose de voter cet amendement ainsi que le projet de délibération ainsi amendé.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci beaucoup, Madame TROSTIANSKY.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 12 G de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 12 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 163 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2008, DASES 163 G).

2008, DASES 580 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Emmaüs" (1er), relative au renforcement des maraudes dans le nord-est de Paris. - Signature d'une convention pluriannuelle avec l'association "Aurore" (15e), pour la mise en place de maraudes dans le sud-ouest. - Montant total : 343.060 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DASES 580 G. Il s'agit d'une part de la signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Emmaüs" située dans le 1er arrondissement, relatif au renforcement des maraudes dans le Nord-est de Paris, d'autre part de la signature d'une convention pluriannuelle avec l'association "Aurore" dans le 15e arrondissement.

Le montant est de 343.060 euros.

Mme Pauline VERON interroge Mme TROSTIANSKY. Je lui donne la parole.

Mme Pauline VERON. - Merci, Monsieur le Président.

J'interviens à propos de ce projet de délibération tout en évoquant également le projet de délibération DASES 583 G.

Bien que la prise en charge des personnes sans domicile fixe relève de la compétence de l'Etat, le Département de Paris

depuis 2001 intervient de façon significative en complément afin d'améliorer le dispositif d'urgence sociale parisien.

Par le projet de délibération DASES 580 G qui vise à renforcer les activités de maraude de "Emmaüs" et de l'association "Aurore" mais aussi par le projet de délibération DASES 583 G qui a pour objet le financement de l'action en direction des personnes sans domicile fixe qui vivent dans le bois de Vincennes, le Département de Paris réaffirme son engagement mais aussi sa volonté de mettre en œuvre une politique respectueuse de ces Parisiennes et Parisiens qui vivent dans la rue.

Respectueuse car il s'agit à travers les maraudes de les repérer et d'aller à leur rencontre, de permettre un travail dans la durée visant à garantir leur accès à une prise en charge sociale et sanitaire, à un mode d'habitat décent adapté à leurs besoins, tout à l'inverse de la solution proposée par le Chef de l'Etat de mise à l'abri d'autorité des personnes sans domicile.

Nous avons grand besoin de ces personnels qui, chaque nuit, vont à la rencontre de ces personnes, créent du lien et donc de la confiance qui peut ensuite éventuellement permettre de trouver une solution d'hébergement qui convient.

Grâce à la convention signée avec "Emmaüs" en 2007, des maraudes ont pu être mises en place dans plusieurs arrondissements et notamment dans le 9e arrondissement.

Je me réjouis que ce projet de délibération permette l'extension des maraudes à d'autres arrondissements quand je vois le travail qui a pu être fait, notamment dans le 9e arrondissement, depuis un an.

En effet, pour les raisons que je viens d'évoquer, ces maraudes sont indispensables ainsi que le dispositif de suivi social spécifique prévu pour les personnes campant dans le bois de Vincennes que la Ville met en œuvre sans attendre d'ailleurs de savoir si l'Etat y participera.

Au moment où nous nous apprêtons à voter ce projet de délibération, je souhaitais intervenir car je ne peux pas m'empêcher de penser à une personne sans domicile fixe, Francis, qui nous a quittés récemment.

Francis a vécu dans le 9e arrondissement, dans la rue, pendant plusieurs années. Il était bien connu des associations, des habitants du 9e arrondissement, de la Mairie, mais il avait refusé plusieurs propositions de prise en charge qui ne pouvaient être satisfaisantes pour lui, car il ne s'agissait que d'hébergement d'urgence.

Il avait décidé d'aller vivre dans le bois de Vincennes.

Face à l'urgence sociale et à la souffrance humaine, nous n'avons pas le droit de nous contenter d'effets d'annonce et de fausses solutions.

La Ville, à travers les personnels de la D.A.S.E.S. et de la D.P.P. mais aussi par les conventions qu'elle signe avec les associations qui connaissent parfaitement le terrain, propose des solutions concrètes et le plus possible en adéquation avec les problèmes humains posés.

A l'occasion de ce projet de délibération, je voulais aussi rappeler qu'il était temps que l'Etat s'engage véritablement et cesse de déléguer la gestion d'urgence uniquement au milieu associatif.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame VERON.

Je donne la parole à Mme TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Monsieur le Président, le financement des maraudes participe à l'énorme effort engagé par Paris envers les personnes les plus démunies.

La question des personnes sans domicile a été évoquée à plusieurs reprises durant ce Conseil et je note avec satisfaction que nos collègues de droite y sont très sensibles. Je pense donc qu'ils ne manqueront pas d'interpeller le Gouvernement à ce sujet, ce qui nous permettrait très certainement d'obtenir plus rapidement des financements sur l'ensemble des projets d'hébergement sur lesquels nous travaillons avec les associations.

Pour revenir aux maraudes, je tiens vraiment à souligner le rôle fondamental joué par les associations et les institutions qui, à pied ou en voiture, vont inlassablement au-devant des personnes à la rue en ne leur proposant pas simplement une boisson chaude ou une couverture, mais surtout un accompagnement, ce qui aboutit à une prise en charge sociale et sanitaire.

Nous sommes, Monsieur le Président, très souvent interpellés par des riverains ou des élus qui nous signalent des personnes isolées ou en groupes qui vivent dans la rue. Il est extrêmement rare qu'elles ne soient pas connues des maraudeurs.

J'ai fait des maraudes avec notamment la DPP et la BAPSA et je peux vous certifier que leur connaissance de chaque homme ou de chaque femme rencontrés est remarquable.

Ce projet de délibération a pour objet de renforcer les maraudes dans les arrondissements où nous avons constaté de nouveaux besoins dus à l'arrivée, par exemple, de nouvelles populations.

Comme l'a dit Mme VERON, nous avons décidé de financer une équipe supplémentaire d'"Emmaüs", de manière que les 9e, 10e, 18e et 19e arrondissements, où l'association intervient déjà, soient encore mieux couverts.

Dans le 9e arrondissement, "Emmaüs" effectue des maraudes plusieurs fois par semaine, en journée et en soirée, notamment autour de la gare Saint-Lazare et sur les boulevards. Mais aussi il y a d'autres équipes qui interviennent : la DPP, la BAPSA, le Recueil social, la Croix-Rouge, le Secours populaire et "Atoll 75".

Les équipes d'"Aurore", quant à elles, interviendront sur le Sud-ouest de Paris, avec une attention toute particulière portée au bois de Boulogne.

Mme VERON a également évoqué le bois de Vincennes. Nous avons dès cet été travaillé sur la mise en place d'une mission adaptée aux spécificités des personnes y vivant, en complément des maraudes déjà existantes. La MOUS, maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, que nous avons confiée à "Emmaüs", s'est organisée très rapidement. Elle a pour mission un suivi très personnalisé des habitants de longue date du bois et a d'ores et déjà permis le départ de trois personnes vers des hébergements, leur assurant ainsi une bonne prise en charge. Chaque personne suivie fera l'objet d'un diagnostic précis et se

verra proposer des solutions adaptées à sa situation.

Ce projet de délibération que nous allons voter, tout comme ceux portant sur la création de nouveaux établissements d'accueil ou encore sur le kiosque destiné aux exilés, prouve encore une fois de plus l'engagement sans faille de notre Municipalité dans la lutte contre l'exclusion.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 580 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DASES 580 G).

Vœu déposé par les groupes M.R.C., communiste et "Les Verts" relatif à l'Association pour l'Emploi, l'information et la Solidarité des chômeurs.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons maintenant, dans le cadre de la 6e Commission, au vœu référencé n° 13 G dans le fascicule qui ne se rattache à aucun projet de délibération. Il est relatif à l'Association pour l'emploi à l'information et la solidarité des chômeurs et il a été déposé par les groupes du Mouvement républicain et citoyen, communiste et "Les Verts".

C'est Mme BACHE qui le présente au nom des trois groupes et c'est Mme TROSTIANSKY qui répondra.

La parole est à Mme BACHE.

Mme Marinette BACHE. - A cette heure de la soirée, je vais être très rapide, Monsieur le Président. D'ailleurs, beaucoup est dit dans les attendus de ce vœu dont je ne doute pas que chacun les a lus avec attention.

L'A.P.E.I.S., c'est une des quelques associations qui sont à l'écoute des chômeurs et des précaires et qui savent leur apporter l'aide et l'assistance dont ils ont besoin.

On peut penser qu'avec l'ampleur de la crise économique que nous allons traverser et la régression économique entraînant une régression sociale, cette association va avoir encore plus de raisons d'exister.

Elle a besoin, pour assurer correctement ce travail d'accompagnement, d'une subvention totale de 5.490 euros.

Je vous propose, avec mes collègues "Verts" et communiste, de voter ce vœu, afin que cette subvention puisse lui être versée le plus rapidement possible.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BACHE.

Madame TROSTIANSKY, quel est l'avis de l'Exécutif sur la proposition de vœu n° 13 G ?

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Monsieur le Président, je souhaite que les usagers des services de la solidarité parisiens aient toute leur place dans la réflexion et dans l'action que nous allons mener dans les prochaines années.

Je sais combien il est difficile de mobiliser les personnes en situation de précarité pour des actions collectives et je suis sensible au travail que mènent en ce sens les associations comme le Mouvement national des Chômeurs et Précaires, qui reçoit de ce Conseil une subvention, "Agir contre le chômage" et l'A.P.E.I.S.

A cause d'une regrettable erreur technique, l'A.P.E.I.S. ne recevra pas sa subvention cette année. Mais je vous confirme mon souhait de les aider dans les prochains mois, comme je l'ai fait par courrier auprès de Mme FOURNIER qui m'a saisi de ce problème il y a quelques jours.

Je donne donc un avis favorable à ce vœu.

M. Christian SAUTTER, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2008, V. 14 G).

2008, DASES 458 G - Signature d'une convention pluriannuelle avec l'association "Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme" (LICRA) (1er) pour l'attribution d'une subvention pour ses actions d'information, de prévention et de lutte contre le racisme. Montant : 46.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons à l'examen du projet de délibération DASES 458 G relatif à la signature d'une convention pluriannuelle avec l'association "Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme" dans le 1er arrondissement.

C'est M. ALAYRAC qui interroge Mme TROSTIANSKY.

M. Gilles ALAYRAC. - Merci, Monsieur le Président.

On ne peut qu'approuver le fait que notre collectivité travaille avec des organisations solides et éprouvées qui combattent le racisme et l'antisémitisme, comme le fait la LICRA depuis 1927.

La LICRA se voit proposer de renouveler une convention triennale avec la Ville de Paris pour mener des actions d'information, de prévention et de lutte contre le racisme, comme elle le fait d'ailleurs avec notre soutien depuis maintenant huit ans.

Paris ne peut pas rester à l'écart de ces combats. Nous ne pouvons pas, nous, élus rester indifférents à ce à quoi nous assistons dans notre propre ville : la montée en puissance simultanée des discriminations de toutes sortes fondées sur la race et d'un antisémitisme primaire devenu banalisé, parfois violent et qui tend à se radicaliser. C'est le terrain des discriminations sur lequel bien des actions restent à mener.

La LICRA accompagne les victimes mais reconnaissons-le, les magistrats peinent encore à condamner les prévenus de ces actes, faute de preuves.

Quel est le constat que l'on peut faire ? Il est affligeant en matière d'embauche, de relation au travail, d'accès au logement, de loisirs.

Je me souviens des campagnes d'information de la LICRA

avec des slogans, forts d'ailleurs, du genre : "Selon certains recruteurs, il y a une faute dans le CV de Djamilia : elle s'appelle Djamilia !"

Mais ceci n'est pas anecdotique, mes chers collègues. Savez-vous ce à quoi nous assistons aujourd'hui ? A l'existence de ce que la police et la justice appellent des "systèmes de discrimination". Ce sont des ententes pour interdire l'accès à des emplois ou à des logements à certaines personnes en raison de la couleur de leur peau. Ainsi, des agences immobilières s'entendent avec les propriétaires qui le leur demandent pour ne pas leur présenter de tels locataires.

On a découvert aussi que des agences d'intérim indiquaient la mention sous la forme codée : "Recherchons hôtesse Bac+5". Savez-vous ce que signifie cette mention ? Eh bien, que l'hôtesse doit être de couleur blanche.

Le terrain des discriminations essaye d'échapper à la loi par ses combines, ses codes, ses réseaux, ses complicités. Il faut donc le pénétrer, le déchiffrer et surtout s'adapter à ses évolutions délictueuses.

La LICRA participe à ce travail. Nous avons besoin d'elle dans notre espace républicain pour continuer à porter les valeurs de laïcité auxquelles je la sais particulièrement attachée pour dénoncer les communautarismes, les idéologies racistes et antisémites.

Dans le 19e arrondissement en particulier, dans les quartiers touchés cette année par la violence, son savoir-faire est le bienvenu pour réinculquer l'idée du savoir-vivre ensemble.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur ALAYRAC.

C'est Mme TROSTIANSKY qui vous répond.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Monsieur le Président, je partage l'analyse de M. ALAYRAC sur la LICRA et sur la nécessité de son action.

Je souhaitais simplement ajouter que nous passons également à ce Conseil des subventions à d'autres associations qui s'impliquent aussi dans le respect des droits humains, en permettant aux Parisiens d'accéder à leurs droits.

Sur le terrain social, économique, familial, du droit au séjour, les conséquences de la discrimination se traduisent bien souvent par de la précarité, de l'insécurité et au final de la pauvreté.

Voilà, je voulais en quelques mots remercier M. ALAYRAC pour son intervention et proposer que l'on vote ce projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 458 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DASES 458 G).

2008, DASES 522 G - Signature de deux conventions avec les associations "France Terre d'Asile" (18e) et "Emmaüs" (1er) pour le financement à titre expérimental, d'un lieu d'accueil de jour et d'orientation dans le 10e arrondissement en direction des personnes migrantes et exilées et, d'un dispositif temporaire d'accueil et d'hébergement.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons au projet de délibération DASES 522 G. Il s'agit de la signature de deux conventions avec les associations "France Terre d'asile", domiciliée dans le 18e arrondissement et "Emmaüs" dans le 1er arrondissement, pour le financement à titre expérimental d'un lieu d'accueil de jour et d'orientation dans le 10e arrondissement en direction des personnes migrantes et exilées, et d'un dispositif temporaire d'accueil et d'hébergement.

Mme DUBARRY aura la chance d'avoir deux réponses de l'Exécutif.

Madame DUBARRY, vous avez la parole.

Mme Véronique DUBARRY. - Merci, Monsieur le Président.

Bien évidemment les élus du groupe "Les Verts" voteront favorablement ce projet de délibération.

Ce "Kiosque", puisqu'il s'agit de cela, a vu le jour enfin après de multiples demandes, de multiples intercessions auprès des pouvoirs publics concernés. Il a vu le jour dans le 10e arrondissement et il sera à même d'accompagner les migrants présents dans le 10e arrondissement depuis la fermeture de Sangatte. Il sera à même de leur proposer des solutions juridiques, des réponses à leurs problèmes sanitaires, à leurs problèmes d'hébergement également.

Bien évidemment, ce projet de délibération, ce point d'orgue de mise en place de ce dispositif et de réponse de la part de la collectivité parisienne, était très attendue et vient clore un épisode pour le moins désastreux.

En même temps, l'histoire n'est pas terminée, parce que répondre techniquement à des problèmes sanitaires, à des problèmes d'hébergement, à des problèmes juridiques, c'est un premier pas. Il faut, à la suite de cela, qu'il y ait des réponses en matière d'hébergement et - cela a été dit par ma collègue du parti communiste - des réponses bienveillantes de la part du Préfet en matière de demande d'asile, par exemple.

Tout cela, nous sommes loin de l'avoir acquis. En ce qui concerne les élus "Verts", nous ne considérerons pas que la réponse est totale dès lors qu'il y aura encore des gens à la rue, dès lors que l'Etat ne sera pas en mesure, ou n'aura pas la volonté pour être plus juste, de mettre en place les réponses adaptées à ces demandes, à ces besoins qui s'expriment dans le 10e arrondissement singulièrement.

Par ailleurs, le problème des mineurs à la rue n'est toujours pas résolu. Même si la Municipalité, le Département, vont mettre en place des dispositifs bien plus opérants, bien plus efficaces, et qui tenteront de répondre à ces demandes, il n'en reste pas moins que, quasiment tous les soirs, il y a des mineurs à la rue, que les solutions d'hébergement qui leur sont proposées ne sont pas encore suffisantes, que par ailleurs on a affaire à des

prédateurs qui viennent et on a un vrai problème de prostitution des mineurs dans le 10e arrondissement (cela a été dit tout à l'heure) à la gare du Nord, mais également aux abords de l'avenue de Verdun, auprès de ces publics migrants.

Tout cela n'est pas résolu, donc le "Kiosque" n'est qu'une première partie de la réponse et l'Etat maintenant doit s'engager aux côtés du Département pour compléter cette réponse et avoir un dispositif réellement efficace et efficient.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame DUBARRY.

La première réponse revient à Mme TROSTIANSKY. Je lui donne la parole.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Monsieur le Président, lors de la fermeture du centre d'accueil des migrants de Sangatte, décidée par Nicolas SARKOZY, alors Ministre de l'Intérieur, aucune alternative n'a été proposée par le Gouvernement aux exilés du Proche et Moyen Orient en transit vers l'Angleterre et l'Europe du Nord, si ce n'est d'attendre sans aucun appui de l'Etat un hypothétique départ.

Soucieuse du sort de ces personnes, désireuse de répondre au message de solidarité de nombreux habitants du 10e arrondissement et de soutenir les associations très engagées aux côtés des exilés, la collectivité parisienne porte seule le projet d'un lieu d'information et d'orientation pour que ces personnes, souvent en situation de grande précarité, puissent avoir accès à leurs droits les plus élémentaires, et ce de manière inconditionnelle.

Les associations "Emmaüs" et "France Terre d'asile" gèrent ainsi depuis la fin du mois d'octobre ce kiosque situé rue du Faubourg Saint-Martin pour rompre l'isolement dans lequel vivent ces personnes en leur apportant à chacune une réponse personnalisée, en complémentarité bien sûr avec les autres acteurs engagés sur le terrain.

Je tiens malheureusement à apporter cette réponse à Mme DUBARRY, c'est-à-dire souligner ce volontarisme de la collectivité parisienne qui s'engage à hauteur de 486.000 euros face à l'absence de réponse de l'Etat qui refuse toujours de financer ce dispositif.

Ce sont les éléments que je voulais vous donner.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY.

La parole est à Mme EL KHOMRI pour compléter la réponse.

Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 6e Commission. - Merci, Monsieur le Président.

La situation des mineurs étrangers isolés est en effet une vraie préoccupation.

Je me suis rendue mercredi soir dernier dans le 10e arrondissement avec l'ensemble des associations et j'ai pu constater l'utilisation nécessaire de ces 15 à 20 places que nous avons mises en place récemment pour cet hiver. Ce soir là, après la maraude, il n'y avait plus de mineurs à la rue.

Pour les mois à venir, l'enjeu à mes yeux n'est pas forcé-

ment de mettre plus de places à disposition mais surtout de faire mieux.

Les négociations avec l'Etat ont déjà été amorcées, j'ai récemment rencontré la D.D.A.S.S. mais l'engagement financier de l'Etat a été confirmé pour 2009 uniquement.

Nous n'avons aucune assurance sur la pérennité de ce dispositif de mise à l'abri. Nous leur demandons une consolidation de leur engagement sur le long terme car l'Etat reste compétent et le répète en matière d'urgence sociale, de politique migratoire et de relations internationales.

Nous leur demandons de travailler avec nous car nous souhaitons nous engager sur la création d'un accueil transitoire entre l'urgence et l'aide sociale à l'enfance, l'idée étant de prendre le temps de bien diagnostiquer la situation et de bien orienter ces mineurs.

Au-delà du dispositif de mise à l'abri pour lequel, vous l'aurez compris, nous nous sommes engagés à consolider l'existant, le Département a depuis longtemps adapté son dispositif de prise en charge à la problématique des M.E.I.

Pour tous, mineurs étrangers isolés confondus, mineurs et jeunes majeurs, cet engagement est évalué à hauteur de 30 millions d'euros par an.

Le Département, à travers plusieurs structures, propose à ces jeunes, dès lors qu'ils acceptent de stopper leur parcours d'exil, un accompagnement éducatif et une prise en charge matérielle.

Paris forme donc un nombre non négligeable de jeunes mineurs étrangers isolés ; l'éducation reste à mes yeux le seul chemin pour permettre à un enfant de grandir.

Mais une fois formée, c'est la question centrale de la régularisation de ces jeunes qui se pose, soulevant un paradoxe : alors qu'ils ont fourni des efforts énormes pour apprendre le français, suivre et réussir pour la plupart une formation, l'impossibilité d'une régularisation les ramène à la case départ.

C'est un drame humain pour ces jeunes.

En outre, c'est une question qui dépasse largement Paris, c'est pourquoi nous réitérons la demande au Préfet de Région de la mise en place d'une plate-forme régionale, comme le préconisait en 2004 le défenseur des enfants.

Cette question est donc complexe mais vous pouvez compter sur notre totale détermination.

Nous appelons bien sûr à voter favorablement ce projet.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Mesdames.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 522 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DASES 522 G).

**2008, DU 1 G - Déclassement du domaine public d'une emprise bâtie, 15, rue Boileau (16e). - Vente du domaine privé du Département de Paris. - Cession d'un pavillon libre, 15, rue Boileau (16e).
Vœu déposé par M. Claude GOASGUEN et les élus du groupe U.M.P.P.A.**

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant à la proposition de vœu n° 14 G, relative au projet de délibération DU 1 G et déposée par le groupe U.M.P.P.A.

Il s'agit du déclassement du domaine public d'une emprise bâtie 15, rue Boileau dans le 16e arrondissement. Vente du domaine privé du Département de Paris. Cession d'un pavillon libre 15, rue Boileau.

M. AURIACOMBE interroge M. MANO. Je lui donne la parole.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Monsieur le Président.

Je vais parler d'un bâtiment que les élus du 16e arrondissement connaissent bien : la Maison Blanche.

Il s'agit d'un bâtiment de 140 mètres carrés qui jouxte l'école primaire de la rue Boileau, qui était précédemment utilisé par l'école et qui est aujourd'hui en instance de désaffectation par la Mairie de Paris dont l'objectif est de vendre ce bâtiment.

Il faut savoir qu'aujourd'hui parmi les associations riveraines, il y a une forte mobilisation en faveur de ce bâtiment, que les associations souhaitent continuer de faire vivre, au sein de la Mairie de Paris. Il avait été dans un premier temps évoqué la possibilité de le transformer en mini-crèche collective, ce qui n'a pas été possible - ce que je conçois très bien -, faute de place. Mais aujourd'hui les associations demandent d'autres solutions, demandent des études.

Ce que nous vous demandons, à travers ce vœu du 16e arrondissement, c'est que la Maison Blanche et sa parcelle conservent une vocation publique dans un premier temps et qu'une réelle concertation soit mise en place, que l'on étudie ensemble les possibilités. Je ne dis pas qu'à la fin on n'aboutira pas forcément à la vente, mais aujourd'hui, Monsieur MANO, il est sûrement possible de voir ensemble d'autres solutions avec les associations sur le terrain.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs du groupe U.M.P.P.A.).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur AURIACOMBE.

M. MANO vous répond.

M. Jean-Yves MANO. - Devant la présence massive des élus du 16e arrondissement, je sens que je vais les décevoir, car cette adresse bien connue a fait l'objet d'études répétées de multiples services de la Ville de Paris, que ce soit la DASCO, la D.L.H. ou le service de la Petite enfance. Je suis au regret de constater qu'aucun de ces services n'a pu trouver une utilisation acceptable et un coût compatible et rationnel de l'espace de 140 mètres carrés sur deux niveaux dont la seule vocation a priori est un habitat privé. Ma foi, au niveau de la villa Boileau, je pense que nous trouverons un preneur très facilement pour une habitation dans un endroit sympathique mais pas, hélas, pour un équipement public - que je peux regretter - mais la surface n'est pas suffisante pour être économiquement compatible.

Je regrette donc de rejeter le vœu qui nous est proposé.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur MANO.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A. assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu est rejetée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 1 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DU 1 G).

2008, DLH 2 G - DASES 585 G - Réalisation par l'AFTAM d'un centre d'hébergement de stabilisation de 30 places situé 103, rue de l'Ouest (14e).

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DLH 2 G - DASES 585 G concernant la réalisation par l'AFTAM d'un centre d'hébergement de stabilisation de 30 places, situé 103, rue de l'Ouest dans le 14e arrondissement.

C'est Mme BACHE qui interroge M. MANO, ou peut-être Mme TROSTIANSKY, ou les deux.

Madame BACHE, vous avez la parole.

Mme Marinette BACHE. - Pour terminer nos travaux de ce soir, vous me permettrez cette intervention afin de saluer le travail du Département de Paris en matière d'hébergement d'urgence...

(Brouhaha).

M. Christian SAUTTER, président. - On écoute Mme BACHE !

Mme Marinette BACHE. - Merci.

... concrétisé ici par les projets de délibérations DLH 2 G à DLH 8 G, alors que Paris, il faut le rappeler, concentre 60 % de l'hébergement d'urgence de toute l'Ile-de-France. Nous votons lors de cette séance la réalisation de 156 places en centre d'hébergement de stabilisation dans plusieurs arrondissements de la Capitale, 11e, 12e, 14e, 15e et également 10e dont nous savons par ailleurs combien ce dernier arrondissement a eu à gérer de personnes en grande difficulté depuis la fermeture sans préparation de Sangatte.

La gestion sera effectuée par des associations diverses, mais toutes ont la mission non seulement d'offrir un toit mais également de permettre un accompagnement social continu et individualisé et une prise en charge sanitaire à des personnes en grande détresse.

C'est plus précisément cette prise en charge des person-

nes dans leur totalité et sur la durée que je tenais à saluer.

Tandis que le Gouvernement, par l'intermédiaire du Président SARKOZY, multiplie les effets d'annonce sur la grande pauvreté à Paris, nous travaillons en profondeur pour essayer de remettre ces gens dans le circuit de la vie. Et cela ne va pas sans l'emploi.

Voilà pourquoi je veux à nouveau faire référence à ce que je soulignais ce matin dans le débat budgétaire : la politique de la ville a permis à 8.000 allocataires du R.M.I. de retrouver un emploi en un an. Autant de personnes qui sont sorties ainsi de la grande pauvreté ou qui n'y tomberont pas. Voilà du concret et non de la gesticulation.

Vous l'aurez compris, le groupe M.R.C. votera l'ensemble de ces projets de délibération.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci beaucoup, Madame BACHE.

Je vous donne la parole, Madame TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Monsieur le Président, le centre de la rue de l'Ouest accueillera jusqu'à 30 personnes réparties sur 18 chambres et ouvrira fin 2009. Il sera plus particulièrement destiné aux personnes isolées, aux couples et aux familles monoparentales.

Ce projet, financé à hauteur de 880.000 euros par Paris, illustre bien notre volonté de privilégier des petites structures à taille humaine et ciblant des publics spécifiques et fragiles.

L'engagement de financer 2.000 places d'hébergement sous cette mandature se concrétise dans ce Conseil. 5 résidences sociales et maisons relais et 274 places d'hébergement de stabilisation se répartissent sur six arrondissements.

Juste quelques exemples, Monsieur le Président, de projets un peu innovants : celui porté par l'association "Aux Captifs La Libération" dans le 15e arrondissement où 11 bénévoles vivront avec 21 personnes accueillies rue de Vaugirard.

Il y a aussi :

- un projet du centre d'action social protestant dans le 12e arrondissement pour des femmes très désocialisées rue Baron le Roi ;

- une réhabilitation d'un centre "Emmaüs" dans le 10e rue Jacques-Louvel-Tessier où la culture est le pivot de l'insertion ;

- et enfin, dans le 18e arrondissement, l'association "Aurore" qui dédie une maison à des travailleurs retraités.

Voilà quelques exemples, Monsieur le Président, et c'est avec grande satisfaction que je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci beaucoup, Madame TROSTIANSKY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 2 G - DASES 585 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DLH 2 G - DASES 585 G).

Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer à main levée par un vote global sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

Désignation d'un représentant du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans un organisme.

M. Christian SAUTTER, président. - Je vous propose enfin de procéder à la désignation, au scrutin secret, d'un représentant du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans l'organisme suivant :

Commission d'appel d'offres du Groupement de commandes réunissant le Département de Paris et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris pour l'assistance à la modernisation des aides à domicile et la mise en œuvre de la télégestion et du CESU (R. 121 G) :

- Mme Camille MONTACIÉ.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

M. Christian SAUTTER, président. - Je vous annonce que le scrutin est clôt.

(Il est procédé au dépouillement).

M. Christian SAUTTER, président. - Je vous communique les résultats de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 27

Non participation au vote : 136

Bulletin blanc ou nul : 1

Suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 14

Pour : 26

La candidature proposée est adoptée. (2008, R. 121 G).

M. Christian SAUTTER, président. - Je suspends maintenant la séance qui reprendra demain matin pour le vote des budgets.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 15 décembre 2008 à vingt-trois heures vingt minutes, est reprise le mardi 16 décembre 2008 à dix heures dix minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président du Conseil de Paris).

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux du Conseil général et allons passer aux votes des différents projets de délibération budgétaires.

2008, DASES 561 G - Fixation pour l'année 2009 de l'effectif réglementaire des personnels des établissements départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 561 G relatif à la fixation pour l'année 2009 de l'effectif réglementaire des personnels des établissements départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DASES 561 G).

2008, DASES 226 G - DF 22 G - Budget primitif des établissements départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance au titre de l'exercice 2009.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous indique que le projet de délibération DASES 226 G - DF 22 G a fait l'objet d'une proposition d'amendement n° 1 G déposée par le groupe "Les Verts" et d'un vœu n° 1 G déposé par l'Exécutif.

Le vœu n° 1 G se substitue à l'amendement n° 1 G qui est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2008, V. 10 G).

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 226 G - DF 22 G relatif au budget primitif des établissements départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance au titre de l'exercice 2009.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DASES 226 G - DF 22 G).

2008, DF-DRH 23 G - Créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services départementaux au titre de 2009.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons au projet de délibération DF-DRH 23 G relatif aux créations, suppressions et transfor-

mations d'emplois dans les services départementaux au titre de 2009, qui a fait l'objet d'une lettre rectificative n° 2 G.

Je mets aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 2 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 2 G est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF-DRH 23 G, tenant compte de la lettre rectificative n° 2 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DF-DRH 23 G).

2008, DF 14 G - Budget primitif du Département d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour 2009. - Rapport de présentation de M. Bertrand DELANOË, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, du budget primitif du Département de Paris pour 2009. - Rapport et document budgétaire - sections d'investissement et de fonctionnement. - Etat de la dette, des instruments de couverture du risque financier et des garanties d'emprunts.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons au budget primitif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour 2009. Il s'agit des projets de délibérations DF 14-1° G et DF 14-2° G.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 3 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La lettre rectificative n° 3 G est adoptée.

La proposition d'amendement n° 4 G du groupe communiste a-t-elle été maintenue ? Non.

La proposition d'amendement n° 5 G du groupe socialiste est maintenue.

Quel est l'avis de l'Exécutif ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur. - Favorable.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 5 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 5 G est adoptée.

Que pensez-vous de la proposition de vœu n° 6 G du groupe socialiste ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur. - Favorable.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 11 G).

La proposition de vœu n° 7 G, qu'en pensez-vous ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur. - Favorable.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 12 G).

Les propositions de vœux n° 8 G et n° 9 G du groupe "Les Verts" sont tombées ?

M. Sylvain GAREL. - Elles sont tombées.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 2 G bis.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La lettre rectificative n° 2 G bis est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous arrivons au terme de l'examen des amendements et des vœux relatifs au budget primitif 2009 du Département de Paris.

2008, DF 14-1° G - Budget d'investissement du Département de Paris pour 2009.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous invite maintenant à vous prononcer, à main levée, mission par mission, chapitre par chapitre, puis globalement, sur le projet de délibération DF 14-1° G relatif au budget d'investissement du Département de Paris pour 2009, et dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment troisième partie, le Livre III "Finances du Département", Titre 1^{er} "Budgets et comptes", chapitre II "adoption du budget et règlement des comptes", article L. 3312-1 et L. 3312-2 ;

Vu la délibération du 28 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2008, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, soumet à son approbation le projet de budget d'investissement du Département de Paris pour 2009 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article premier.- Le budget d'investissement du Département de Paris pour 2009 est arrêté comme suit :

- à la somme de 1.433.089.357,59 euros en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulation générale des autorisations de programme en dépenses et en recettes) ;

- à la somme de 298.397.000 euros en dépenses et en recettes en ce qui concerne les crédits de paiement, selon l'état annexé (vue d'ensemble de la section d'investissement).

Art. 2.- M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Art. 3.- Pour assurer l'équilibre du budget d'investissement départemental de 2009 et dans les limites fixées par le Conseil général, le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, reçoit la délégation pour réaliser, en une ou plusieurs fois, sur le marché national ou sur les marchés internationaux, un emprunt d'un montant maximum de 30 millions d'euros ou d'un montant équivalent dans d'autres devises.

- durée maximum de l'emprunt : 30 ans.

- taux appliqué : taux fixe ou taux révisable ; en cas d'application de taux révisables, les intérêts pourront être calculés sur la base des index de référence suivants : TEC5, TEC 10, Euribor 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAG 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAM, T4M, EONIA, OAT, OATi, OATei ou tout autre index de référence communément utilisé par les marchés financiers. Les index révisables de référence ne pourront être majorés d'une marge supérieure à 200 points de base.

- en cas de taux fixe, le taux effectif global sera inférieur à 8 %.

- amortissement : l'emprunt pourra être in fine ou amortissable trimestriellement, semestriellement, annuellement selon une structure définie par le contrat. L'emprunt pourra éventuellement être assorti d'un différé d'amortissement.

- les frais et commissions bancaires pour chaque emprunt conclu auprès d'une banque ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'emprunt (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'emprunt, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés).

M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisé, pour les emprunts à réaliser en 2009 ainsi que pour tous les actes subséquents nécessaires à l'adaptation de leurs modalités, à déléguer sa signature à M. le Directeur des Finances de la Ville de Paris.

Le service de cet emprunt sera assuré, en cas d'insuffi-

sance de ressources générales du budget, par une augmentation corrélative du taux de la taxe d'habitation, qui sera mise en recouvrement à due concurrence des sommes nécessaires pour faire face aux charges financières des fractions d'emprunt effectivement réalisées."

(Voir annexe n° 1).

M. LE PRÉSIDENT. - Nous commençons par le vote mission par mission de la section d'autorisations de programmes.

Missions organiques :

Je mets aux voix, à main levée, la mission 05000 : "systèmes et technologies de l'information".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 13300 : "achats, logistique, implantations administratives et transports".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 21000 : "patrimoine et architecture".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 30000 : "familles et petite enfance".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 34000 : "action sociale, enfance et santé".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 40000 : "affaires culturelles".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 50000 : "finances (services communs)".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 55000 : "développement économique et emploi".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 60000 : "urbanisme".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 65000 : "logement et habitat".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 80000 : "affaires scolaires".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 88000 : "jeunesse et sports".

La mission est adoptée.

Missions transversales :

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90000 : "dons et legs".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90001 : "études".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90002 : "grand projet de renouvellement urbain".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90003 : "action en faveur des personnes handicapées".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90004 : "opérations sous mandat".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90005 : "schéma directeur informatique".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90006 : "compte foncier".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90010 : "subventions d'équipement".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90011 : "avances sur marchés".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la section des autorisations de programme dans son ensemble.

Elle est adoptée.

Nous passons maintenant au vote de la section de règlement, chapitre par chapitre, en commençant par les dépenses de l'exercice.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 20 : "immobilisations incorporelles (hors programmes et 204)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 204 : "subventions d'équipement versées".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 21 : "immobilisations corporelles (hors programmes)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 23 : "immobilisations en cours (hors programmes)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 010 : "R.M.I.".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 26 : "participations et créances rattachées à des participations".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : "autres immobilisations financières (sauf ICNE 2768)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45 : "opérations pour compte de tiers".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 040 : "opérations d'ordre de transferts entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "opérations patrimoniales".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 020 : "dépenses imprévues".

Ce chapitre est adopté.

Nous passons aux recettes de l'exercice. Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 10 : "dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 13 : "subventions d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 16 : "emprunts et dettes assimilées (sauf 1688)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : "autres immobilisations financières (sauf ICNE 2768)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45 : "opérations pour compte de tiers".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 021 : "virement de la section de fonctionnement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 040 : "opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "opéra-

tions à l'intérieur de la section".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la section de règlement dans son ensemble.

Elle est adoptée.

Je vous propose maintenant de vous prononcer globalement, à main levée, sur le budget d'investissement du Département de Paris pour 2009.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget d'investissement du Département de Paris pour 2009 est adopté. (2008, DF 14-1° G).

2008, DF 14-2° G - Budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2009.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous invite à présent, mes chers collègues, à vous prononcer, à main levée, chapitre par chapitre, puis globalement, sur le projet de délibération DF 14-2° G relatif au budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2009, tenant compte des lettres rectificatives, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 28 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2008, présenté par M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, soumis à son approbation le budget primitif de fonctionnement du Département de Paris pour 2009 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article premier.- Le budget primitif de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2009 est arrêté comme suit :

- Dépenses : 1.877.835.626,00 euros

- Recettes : 1.877.835.626,00 euros.

Ces dépenses et ses recettes sont réparties conformément aux états annexés (vues d'ensemble de la section de fonctionnement et présentation fonctionnelle).

Art. 2.- M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Art. 3.- Le montant des ressources à provenir des rôles généraux de la taxe d'habitation est estimé pour 2009 à 311.286.771 euros."

(Voir annexe n° 2).

Nous commençons par les dépenses de l'exercice. Je vous demande de vous prononcer, à main levée, sur le chapitre 011 : "charges à caractère général".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 012 : "charges de personnel et frais assimilés".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 015 : "R.M.I.".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 016 : "A.P.A.".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 65 : "autres charges d'activité (hors 6586)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 6586 : "frais de fonctionnement des groupes d'élus".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 66 : "charges financières".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 67 : "charges exceptionnelles".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 022 : "dépenses imprévues".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 023 : "virement à la section d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 042 : "opérations d'ordre de transfert entre section".

Ce chapitre est adopté.

Nous passons aux recettes de l'exercice. Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 70 : "produits des services, du domaine et ventes diverses".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 73 : "autres impôts et taxes (hors 731)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 731 : "contributions directes".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 74 : "dotations

et participations”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 75 : “autres produits de gestion courante”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 013 : “atténuation de charges”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 015 : “R.M.I.”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 016 : “A.P.A.”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 76 : “produits financiers”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 77 : “produits exceptionnels”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 042 : “opérations d'ordre de transfert entre section”.

Ce chapitre est adopté.

Je vous propose maintenant de vous prononcer, par un vote global, à main levée, sur le budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2009, tenant compte des lettres rectificatives n^{os} 3 G et 2 G bis.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2009 est adopté. (2008, DF 14-2° G).

2008, DF 15 G - Individualisation des autorisations de programme nouvelles votées au budget primitif pour 2009.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 15 G, tenant compte des lettres rectificatives, relatif à l'individualisation des autorisations de programme nouvelles votées au budget primitif d'investissement du Département de Paris pour 2009.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DF 15 G).

2008, DF 25 G - Fixation du taux de la taxe d'habitation départementale pour 2009.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous votons maintenant, à main levée, le projet de délibération DF 25 G portant fixation du taux

de la taxe d'habitation départementale pour 2009.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DF 25 G).

2008, DF 26 G - Création d'une taxe foncière départementale sur les propriétés bâties en 2009.

M. LE PRÉSIDENT. - Enfin, je vous invite à vous prononcer sur la création d'une taxe foncière départementale sur les propriétés bâties en 2009.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 26 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DF 26 G).

L'ensemble des budgets est adopté.

Je tiens à remercier la majorité unanime qui a voté ces budgets et à saluer les groupes de l'opposition et vous remercier tous.

Permettez-moi aussi tout de même de remercier tout particulièrement les fonctionnaires de la Ville qui ont le plus travaillé pour préparer ce budget.

Je pense à la Direction des Finances, je pense au Secrétariat général du Conseil de Paris et notamment à la nouvelle Secrétaire générale du Conseil de Paris pour laquelle c'était le premier budget et qui ne m'a fait commettre aucune erreur dans les opérations de vote.

Merci à vous tous.

(Applaudissements sur tous les bancs de l'Assemblée).

Clôture de la séance.

M. LE PRÉSIDENT. - L'ordre du jour étant ainsi épuisé, je lève la séance.

(La séance est levée à dix heures vingt-cinq minutes).

Votes spécifiques.

M. François VAUGLIN, Mme Annick LEPETIT, MM. Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE et M. Jérôme DUBUS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DU 14 G - Signature d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs passée avec l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR), pour l'attribution d'une subvention au regard du programme annuel d'activités. Montant : 759.000 euros.

Mme Anne HIDALGO, M. Claude DARGENT, Mme Seybah DAGOMA, MM. Gilles ALAYRAC, Pierre AIDENBAUM, Mmes Dominique BERTINOTTI, Sylvie WIEVIORKA, M. Jacques BOUTAULT, Mme Karen TAÏEB, M. Jean-François LEGARET, Mmes Claire de CLERMONT-

TONNERRE, Martine MÉRIGOT de TREIGNY, M. Jean-Yves MANO, Mmes Colombe BROSSEL, Gisèle STIEVENARD, Halima JEMNI, M. Daniel ASSOULINE, Mme Hélène BIDARD, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Roxane DECORTE, Emmanuelle DAUVERGNE et Anne TACHENE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DLH 4 G - Transfert de la SEM "PariSeine" à la SGIM de son activité de réalisation et de gestion d'immeubles à usage principal d'habitation. - Résiliation anticipée des conventions immobilières dont la SGIM est titulaire. - Modifications de la situation foncière des biens immobiliers départementaux concernés par les conventions résiliées.

M. François VAUGLIN, Mmes Annick OLIVIER, Delphine BURKLI, Myriam EL KHOMRI, M. Daniel ASSOULINE, Mmes Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Halima JEMNI, MM. Julien BARGETON, Mao PENINO, Mme Pauline VERON, M. Alexis CORBIERE, Mmes Fatima LALEM, Frédérique PIGEON et M. Romain LEVY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DRH 25 G - Subvention à l'"Association d'Action Sociale en faveur des en faveur des Personnels de la Ville et du Département de Paris" au titre de l'année 2009. - Montant : 1.196.000 euros

M. Philippe DUCLOUX, Mmes Pascale BOISTARD, Catherine VIEU-CHARIER, Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Delphine BURKLI, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Hélène BIDARD, Claude-Annick TISSOT, Martine NAMY-CAULIER, Isabelle GACHET, MM. David ASSOULINE, Patrick KLUGMAN et Mme Frédérique PIGEON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DRH 26 G - Subvention à "l'Association pour la Gestion des Oeuvres Sociales du Personnel des Administrations Parisiennes (AGOSPAP)" au titre de l'année 2009. Montant : 883.000 euros.

MM. Christian SAUTTER, Jean-Louis MISSIKA, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Jean-Bernard BROS, Mme Seybah DAGOMA, MM. Jacques BOUTAULT, Daniel Georges COURTOIS, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Pierre GABORIAU, Mmes Martine NAMY-CAULIER et Valérie SACHS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DDEE 76 G - Signature d'une convention avec "l'agence de développement Paris Développement" pour l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2009. Montant : 2.925.000 euros.

Mmes Claudine BOUYGUES, Frédérique PIGEON, Colombe BROSSEL, M. Christian SAUTTER et Mme Gisèle STIEVENARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DDEE 70 G - Signature d'une convention avec l'association "PLIE PARIS 18e et 19e arrondissements" pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2009. Montant : 500.000 euros.

M. Philippe GOUJON et Mme Anne HIDALGO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2008, DASES 537 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Aurore" (15e) pour l'attribution

d'une subvention pour le centre d'accueil pour femmes victimes de violence. Montant : 254.362 euros.

2008, DASES 582 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention pluriannuelle passée avec l'association "Aurore" (15e), relative aux modalités de participation au fonctionnement du foyer de travailleurs migrants Vaugirard, situé 14, boulevard de Vaugirard (15e), dans le cadre de sa transformation en une résidence sociale et deux maisons-relais.

M. Pierre AIDENBAUM ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DASES 458 G - Signature d'une convention pluriannuelle avec l'association "Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme" (LICRA) (1er) pour l'attribution d'une subvention pour ses actions d'information, de prévention et de lutte contre le racisme. Montant : 46.000 euros.

M. Pierre CASTAGNOU, Mmes Danièle POURTAUD, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Dominique BERTINOTTI, Frédérique CALANDRA, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Yves MANO, René DUTREY, Jean-François LEGARET et Mme Claude-Annick TISSOT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2008, DLH 5 G - DASES 587 G - Réalisation par la RIVP d'un programme de construction d'un centre d'hébergement d'urgence et de stabilisation de 52 places situé 52 rue Servan (11e).

2008, DLH 8 G - DASES 590 G - Réalisation par la RIVP d'un centre d'hébergement d'urgence et de stabilisation de 52 places situé 36 rue Jacques Louvel Tessier (10e).

Mme Pascale BOISTARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008 DLH 6 G - DASES 588 G - Réalisation par "Immobilière 3F" d'un programme de création d'un centre de stabilisation de 32 places situé 210 bis, rue de Vaugirard (15e).

Mme Anne-Christine LANG ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DLH 7 G - DASES 589 G - Réalisation par la "SAGECO" d'un programme de création d'un centre d'hébergement de stabilisation de 50 places situé 51-59 rue Baron Leroy (12e).

MM. Pierre MANSAT, Christophe GIRARD, Mme Anne HIDALGO, M. Yves CONTASSOT, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE et M. Michel DUMONT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DU 15 G - Signature d'une convention annuelle d'objectifs avec le Conseil d'Architecture et de l'Environnement de Paris (CAUE), 32 boulevard de Sébastopol (4e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 250.000 euros.

Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivantes :

2008, DU 15 G - Signature d'une convention annuelle d'objectifs avec le Conseil d'Architecture et de l'Environnement de Paris (CAUE), 32 boulevard de Sébastopol (4e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 250.000 euros.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2008, DASES 196 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention d'habilitation à l'aide sociale passée avec la SARL Océane pour la résidence Océane située 23, rue Wallenberg (19e).

2008, DASES 325 G - Approbation du dispositif de conventions de réservation de places habilitées à l'aide sociale en EHPAD.

2008, DASES 555 G - Subvention à l'association "La Piccola Compagnie" (77760 Boissy-aux-Cailles) pour mettre en oeuvre son projet de deux représentations du spectacle "Lettres à...". - Montant : 4.800 euros.

2008, DASES 575 G - Signature de huit conventions avec les "Points Paris Emeraude - Centres Locaux d'Information et de Coordination" (PPE/CLIC) pour l'attribution d'une participation. - Montant : 1.844.756 euros.

2008, DASES 579 G - Octroi d'une garantie d'emprunt à contracter par l'association "Delta7" (18e) pour la création d'un accueil de jour de 25 places pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées (17e) et signature de la convention fixant les modalités de fonctionnement de la garantie.

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

2008, DASES 559 G - Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes avec le C.A.S.V.P. pour l'assistance à la modernisation des aides à domicile et la mise en oeuvre de la télégestion et du CESU.

Mme Liliane CAPELLE et Mme Véronique DUBARRY, rapporteures.

2008, DASCO 44 G - Fixation des tarifs de restauration et d'hébergement dans certains collèges publics pour l'année 2009.

2008, DASCO 76 G - Subventions à cinq établissements scolaires privés du second degré - Montant total : 109.000 euros.

2008, DASCO 78 G - Réévaluation du forfait d'externat matériel et fixation du forfait d'externat personnel versés aux collèges privés parisiens.

2008, DPA 36 G - Approbation du principe de réalisation des travaux de modernisation des canalisations de distribution d'eau de l'ensemble immobilier Henri IV, 23 rue Clovis (5e) et des modalités de passation du marché de travaux

M. Pascal CHERKI, rapporteur.

2008, CAB_MA 1 G - Création et fixation d'un dispositif de tarification par page du Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris - Bulletin départemental officiel du Département de Paris bihebdomadaire.

M. François DAGNAUD, rapporteur.

2008, DDEE 52 G - Signature d'une convention avec le "Comité National de liaison des régies de quartier (CLNRQ)" (11e) pour le soutien au développement et à la consolidation des Régies de Quartier parisiennes. - Montant : 43.000 euros.

2008, DDEE 53 G - Signature d'une convention avec "l'Union Régionale des Entreprises d'insertion d'Ile de France (UREI)" (2e) pour l'attribution d'une subvention visant l'accompa-

gnement des Entreprises d'Insertion et le développement de l'offre d'insertion à Paris. Montant : 43.000 euros.

2008, DDEE 68 G - Signature avec l'association régie de quartier du 3e Arts et Métiers (3e), d'une convention visant un soutien forfaitaire et d'une convention visant une aide variable à l'insertion professionnelle d'allocataires parisiens du RMI. Montant : 50.000 euros.

2008, DDEE 69 G - Signature de deux conventions avec l'association "Régie de quartier du XIVE Flora Tristan" (14e), visant d'une part, le soutien au fonctionnement pour le développement et la consolidation de la régie, et d'autre part, l'insertion des personnes en grande difficulté. Montant : 60.000 euros.

Mme Seybah DAGOMA, rapporteure.

2008, DASES 166 G - Signature une convention d'habilitation à l'aide sociale avec la "Fondation des caisses d'Epargne pour la Solidarité" pour son Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) situé 10, rue Erard (12e).

2008, DASES 171 G - Signature d'une convention d'habilitation à l'aide sociale avec l'Association Régionale des Infirmes Moteurs Cérébraux (ARIMC) (20e) pour son Service d'Accompagnement Médico-Social pour Personnes Adultes en situation de Handicap "Pont de Flandre" (19e).

2008, DASES 172 G - Signature une convention d'habilitation à l'aide sociale avec l'Association Régionale des Infirmes Moteurs Cérébraux pour son Centre d'Activités de Jour "Pont de Flandre".

2008, DASES 193 G - Signature d'une convention d'habilitation à l'aide sociale avec l'association la "Fondation des Caisses d'Epargne pour la Solidarité" (FCES) (12e) pour son Centre d'activités de jour médicalisé (CAJM).

2008, DASES 495 G - Signature d'une convention annuelle avec l'association "Ose" (10e) pour l'attribution d'une subvention pour l'achat de matériel informatique, l'installation d'une rampe d'accès aux personnes en situation de handicap et d'une caméra de surveillance, dans le cadre de l'agrandissement de l'ESAT Jules et Marcelle Levy. - Montant : 20.000 euros.

2008, DASES 507 G - Signature d'une convention annuelle avec l'association "Loisirs Vacances Handicap Inadaptation" (LVHI) (36230 Montipouret) pour financer la consolidation du plateau technique médical et d'animation spécialisée. - Montant : 85.000 euros.

2008, DASES 562 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention pluriannuelle passée avec l'association "Ecole de Chiens Guides pour Aveugles et Malvoyants de Paris et de la Région Parisienne" (ECGAMVP) (12e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 200.000 euros.

2008, DASES 576 G - Subvention à la Fédération des Associations pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) (92213 Saint-Cloud), relative au financement de la quatrième édition de la remise des "Trophées APAJH". - Montant : 5.000 euros.

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

2008, DASES 569 G - Signature d'une convention avec l'association "Sauvegarde de l'Adolescence" (10e) pour la gestion de son service d'accueil d'urgence (en prévention) des adolescents.

2008, DASES 570 G - Signature d'une convention avec l'association "Sauvegarde de l'Adolescence" (10e) pour la gestion du réseau d'écoute et d'appui aux adolescents en difficulté sur le Nord-Est Parisien.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2008, DRH 2 G - Réglementation applicable en matière de remboursement des frais de déplacement et des frais de changement de résidence des agents du Département de Paris.

2008, DRH 25 G - Subvention à l'"Association d'Action Sociale en faveur des en faveur des Personnels de la Ville et du Département de Paris" au titre de l'année 2009. - Montant : 1.196.000 euros.

2008, DRH 26 G - Subvention à "l'Association pour la Gestion des Oeuvres Sociales du Personnel des Administrations Parisiennes (AGOSPAP)" au titre de l'année 2009. Montant : 883.000 euros.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2008, DLH 4 G - Transfert de la SEM "PariSeine" à la SGIM de son activité de réalisation et de gestion d'immeubles à usage principal d'habitation. - Résiliation anticipée des conventions immobilières dont la SGIM est titulaire. - Modifications de la situation foncière des biens immobiliers départementaux concernés par les conventions résiliées.

2008, DU 14 G - Signature d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs passée avec l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR), pour l'attribution d'une subvention au regard du programme annuel d'activités. Montant : 759.000 euros.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2008, DJS 5 G - Signature de conventions avec 10 associations gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs, pour l'attribution de subventions - Montant total : 95.400 euros.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2008, DASES 102 G - Signature d'une convention annuelle avec l'association "Croix Rouge Française - Centre du Moulin Joly" (11e) pour l'attribution d'une subvention. Montant total : 30.000 euros.

2008, DASES 307 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Réseau pour la prise en charge et la prévention de l'obésité en pédiatrie en Ile-de-France" (REPOP) (15e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 25.000 euros.

2008, DASES 379 G - Subvention à l'association "Alcool Assistance - La Croix d'Or de Paris" (11e). - Montant : 5.000 euros.

2008, DASES 380 G - Signature d'une convention avec l'association "Le Cœur des Haltes" (12e) pour l'attribution d'une subvention à son antenne "Itinérances Jeunes" (10e). - Montant : 10.000 euros.

2008, DASES 382 G - Signature d'une convention avec l'association "Charonne" (11e) pour l'attribution d'une subvention relative à l'évaluation du matériel de réduction des risques pour usagers de crack. - Montant : 26.000 euros.

2008, DASES 383 G - Signature de conventions avec six

associations pour l'attribution de subventions afin de contribuer au projet "Prévention Alcool Jeunes". - Montant total : 96.500 euros.

2008, DASES 385 G - Signature d'une convention avec l'association "Coordination Toxicomanies" (18e) pour le financement de ses actions de médiation concernant les problèmes liés aux drogues qu'elle coordonne dans le Nord-Est parisien. - Montant total : 157.000 euros.

2008, DASES 386 G - Signature d'une convention avec l'association "L'Interloque" (ITLQ) (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 15.000 euros.

2008, DASES 387 G - Signature d'une convention avec l'association "Pour Loger" (93100 Montreuil) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 15.000 euros.

2008, DASES 428 G - Signature d'une convention avec l'Association des Tunisiens en France - ATF (10e) pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la politique de la ville. - Montant : 10.000 euros.

2008, DASES 527 G - Signature d'une convention avec l'association "Croix-Rouge Française" (14e) pour l'attribution d'une subvention pour le secourisme. - Montant : 17.685 euros.

2008, DASES 535 G - Subvention à l'association "Entraide et Espoir" (19e) dans le cadre de la politique de la ville. - Montant : 1.000 euros.

2008, DASES 542 G - Signature d'une convention avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (4e) pour l'attribution d'une subvention destinée au fonctionnement du SAMU de Paris. - Montant : 582.660 euros.

2008, DASES 547 G - Signature d'une convention avec l'association "Médecins d'Afrique/Europe" (20e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 28.133 euros.

2008, DASES 548 G - Signature d'une convention avec l'association "Croix-Rouge Française" (14e) pour l'attribution d'une subvention pour la délégation du 4e arrondissement. - Montant : 32.142 euros.

2008, DASES 566 G - Subvention à l'Association des Usagers des Services Socio-Sanitaires et d'Animation du 19e arrondissement de Paris (A.U.S.A. 19) (19e). - Montant : 2.000 euros.

2008, DASES 584 G - Fixation des tarifs applicables aux soins de pédicurie effectués dans les centres de santé du Département de Paris.

2008, DFPE 1 G - Signature d'une convention avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (4e) relative à l'organisation et au financement des activités de protection maternelle et d'une convention avec la CPAM relative aux modalités de prise en charge des femmes enceintes, dans le cadre du réseau de soins périnatal Paris-Nord.

2008, DFPE 2 G - Signature d'une convention avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (4e) relative à l'organisation et au financement des activités de protection infantile dans les centres de l'Assistance Publique.

2008, DPA 67 G - Signature d'un avenant n° 1 au marché de travaux pour le relogement du Centre de Protection Maternelle et Infantile et du Centre d'Adaptation Psycho-Pédagogique, et à la création d'un

Centre de Planification et d'Education Familiale au 87-91, rue Curial (19e).

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2008, DLH 9 G - Fixation des enveloppes de crédits délégués par l'Etat en 2008 dans le cadre de la délégation de compétence en matière d'aides à la pierre. - Signature d'un avenant n° 8 à la convention passée avec l'Etat. - Signature d'un avenant n° 7 à la convention passée avec l'ANAH lui déléguant la gestion des aides à l'habitat privé.

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

2008, DLH 3 G - Réalisation par "Alliance Immobilière" d'un programme de création d'un centre d'hébergement d'urgence de 58 places situé 16 rue de la Prévoyance (19e).

2008, DLH 5 G - DASES 587 G - Réalisation par la RIVP d'un programme de construction d'un centre d'hébergement d'urgence et de stabilisation de 52 places situé 52 rue Servan (11e).

2008, DLH 6 G - DASES 588 G - Réalisation par "Immobilière 3F" d'un programme de création d'un centre de stabilisation de 32 places situé 210 bis, rue de Vaugirard (15e).

2008, DLH 7 G - DASES 589 G - Réalisation par la "SAGECO" d'un programme de création d'un centre d'hébergement de stabilisation de 50 places situé 51-59 rue Baron Leroy (12e).

2008, DLH 8 G - DASES 590 G - Réalisation par la RIVP d'un centre d'hébergement d'urgence et de stabilisation de 52 places situé 36 rue Jacques Louvel Tessier (10e).

M. Jean-Yves MANO, Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteurs.

2008, DDEE 66 G - Soutiens financiers aux projets coopératifs labellisés par les Pôles de compétitivité "Cap Digital", "Medicen Paris Région", "System@tic Paris Région", "Astech", "Finance Innovation" et "Advancity" et déposés au 6e appel à projets du Fonds de Compétitivité des Entreprises. - Montant total : 1.945.947 euros.

2008, DDEE 77 G - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "CAP DIGITAL Paris Région", pour l'attribution d'une subvention. Montant : 85.000 euros

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2008, DAJ 25 G - Signature du marché à conclure avec l'attributaire désigné par la commission d'appel d'offres le 2 décembre 2008.

2008, DPA 64 G - Approbation et signature d'un avenant au marché de maintenance et de réparation de diverses installations techniques dans les équipements publics départementaux.

2008, DPA 74 G - Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché à bons de commande d'assistance au maître d'ouvrage en matière d'expertise de projets dans le cadre du groupement de commandes pour la maintenance et l'aménagement des locaux et équipements publics de la Ville et du Département de Paris.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2008, DDEE 34 G - Signature de conventions avec l'asso-

ciation pour le Développement d'une Dynamique et de l'Economie Locale - ADDEL (3e) pour l'attribution d'une subvention, au titre de 2008, pour les permanences d'accueil de demandeurs d'emploi dans les mairies des 3e et 4e arrondissements - Montant total : 21.000 euros.

2008, DDEE 47 G - Signature de conventions avec les associations "MRIP Entreprise" et "France Energie Emploi" pour l'attribution de subventions pour les permanences emploi dans les mairies des 10e et 11e arrondissements. Montant Total : 15.246 euros.

2008, DDEE 62 G - Signature d'une convention avec l'Association "FACE PARIS" (10e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 60.000 euros.

2008, DDEE 70 G - Signature d'une convention avec l'association "PLIE PARIS 18e et 19e arrondissements" pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2009. Montant : 500.000 euros.

2008, DDEE 74 G - Signature d'un avenant à la convention de partenariat pluriannuelle 2007-2009 avec l'association "Paris Pionnières" pour l'attribution d'une subvention. Montant : 40.000 euros.

2008, SG 6 G - DDEE 80 G - Signature avec M. le Préfet de Paris, Préfet de la Région Ile-de-France, de la convention de cofinancement par le Fonds Social Européen "Compétitivité Régionale et Emploi".

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2008, DDEE 65 G - Signature d'une convention avec diverses associations pour l'attribution d'une subvention pour la mise en oeuvre d'actions dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Montant total : 125.800 euros.

2008, DDEE 67 G - Signature d'une convention avec diverses associations pour l'attribution d'une subvention pour la mise en oeuvre d'actions dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Montant total : 98.500 euros.

M. Christian SAUTTER, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2008, DASES 17 G - Signature d'une convention annuelle avec l'association "Chômeurs et Précaires de Paris" (11e) pour l'attribution d'une subvention pour son action d'aide à l'accès aux droits des chômeurs et personnes en situation de précarité. - Montant : 41.400 euros.

2008, DASES 61 G - Signature d'une convention pluriannuelle avec l'association "Autremonde" (20e) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de ses actions de lutte contre l'exclusion en 2008. - Montant : 40.000 euros.

2008, DASES 151 G - Signature d'une convention pluriannuelle avec l'association "Equipes Saint-Vincent-Permanence Oberkampf" (11e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 12.000 euros.

2008, DASES 159 G - Signature d'une convention pluriannuelle avec l'association "CIMADE" (13e), pour l'attribution d'une subvention. Montant : 25.000 euros.

2008, DASES 284 G - Signature d'une convention avec l'association "Le Coeur des Haltes" (12e) pour le fonctionnement de son centre d'hébergement pour femmes en situation de précarité appelé "La Maison" situé 77, rue du Château des Rentiers

(13e). - Montant : 76.225 euros.

2008, DASES 286 G - Subvention à l'association "Aide Fédération" (12e) pour son activité de distribution alimentaire. - Montant : 5.000 euros.

2008, DASES 317 G - Signature d'une convention triennale avec l'association "Primo Levi" (11e) pour l'attribution d'une subvention pour son action d'accompagnement socio-juridique des victimes de graves atteintes aux droits humains. Montant : 15.000 euros.

2008, DASES 420 G - Subvention à l'Association franco-chinoise Pierre Ducerf" (3e) pour son action d'aide à l'accès aux droits et de médiation socioculturelle de personnes d'origine asiatique, notamment chinoise, en situation de précarité et/ou d'exclusion. Montant total : 7.000 euros.

2008, DASES 421 G - Signature d'un avenant n° 10 à la convention passée avec le GIP "Samusocial de Paris", fixant la participation au budget du GIP au titre de 2008 (hors mission tuberculose), à laquelle s'ajoutent des dépenses exceptionnelles engagées par le GIP en 2007 et 2008.

2008, DASES 426 G - Signature d'une convention pluriannuelle avec l'association "Compagnie du Lierre" (13e) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement des ateliers théâtre accueillant des allocataires parisiens du RMI. Montant : 23.000 euros.

2008, DASES 435 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association "CAMRES" (10e) pour l'attribution d'une subvention pour ses actions d'insertion sociale. Signature d'une convention pluriannuelle pour la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2010. Montant : 81.000 euros

2008, DASES 436 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association "La Chorba" (12e) pour l'attribution d'une subvention et signature d'une convention pluriannuelle pour la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2011. Montant : 143.382 euros.

2008, DASES 456 G - Signature d'une convention pluriannuelle avec l'association "Les Restaurants du Coeur - Les Relais du Coeur de Paris" (10e), pour la participation aux dépenses de logistique liées à la campagne de distribution alimentaire aux personnes isolées et aux familles démunies de Paris en 2007/2008. - Montant : 133.000 euros.

2008, DASES 459 G - Signature d'une convention annuelle avec trois associations pour l'attribution d'une subvention pour leurs actions d'aide à l'insertion et de redynamisation dans le cadre de la politique de la ville, au titre de l'année 2008. Montant total : 12.000 euros.

2008, DASES 460 G - Signature d'une convention annuelle avec les associations "L'assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie" (L'ACORT), (10e) "Accueil Goutte d'Or" (10e), et "Centre Alpha Choisy" (13e) et subventions à six associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits et de médiation socioculturelle. Montant total : 30.100 euros.

2008, DASES 489 G - Subvention à l'association "L'un est l'autre" (20e) pour son action de distribution de repas chauds à des personnes isolées et démunies à Paris. Montant : 7.500 euros.

2008, DASES 500 G - Signature d'une convention triennale avec l'association "Ateliers, Expérience, Redynamisation et

Insertion (A.E.R.I.)" pour l'attribution d'une participation pour son action d'aide à l'insertion et de redynamisation en faveur de personnes en situation de précarité matérielle sociale et sanitaire. Montant : 65.000 euros.

2008, DASES 520 G - Signature d'une convention annuelle avec l'association "Emmaüs" (1er) pour l'attribution d'une subvention pour son action globale d'aide à l'insertion, de redynamisation et d'accompagnement vers l'emploi de personnes en situation de précarité et/ou d'exclusion. Montant : 85.000 euros.

2008, DASES 521 G - Subvention à l'association "Secours Catholique" (7e) pour son lieu d'accueil de personnes étrangères en situation de précarité situé 25, rue François Miron (4e). - Montant : 5.500 euros.

2008, DASES 528 G - Subvention à "l'Association d'éducation populaire/Notre-Dame-des-Champs/Montparnasse-rencontre" (14e) pour des formations linguistiques extensives. Montant : 7.500 euros.

2008, DASES 530 G - Subvention à l'association "CONTACT" (4e) pour ses actions de médiation au profit des jeunes homosexuels et de leurs familles. Montant : 7.500 euros.

2008, DASES 533 G - Signature d'une convention avec "l'Association Service Social Familial Migrants" (ASSFAM) (9e) pour l'attribution d'une subvention au titre de son service social spécialisé. Montant : 80.000 euros.

2008, DASES 537 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Aurore" (15e) pour l'attribution d'une subvention pour le centre d'accueil pour femmes victimes de violence. Montant : 254.362 euros.

2008, DASES 546 G - Subvention à "l'Association Alphabétisation et Enseignement pour Adultes" (ALEA) (12e) pour son action de formation linguistique extensive à visée socialisante. Montant : 1.500 euros.

2008, DASES 554 G - Signature d'une convention avec l'association "Pact Arim 93" pour des actions de diagnostic et d'accompagnement social de familles d'origine Roms dans le cadre de l'évacuation d'un campement situé à Saint-Ouen sur un terrain appartenant à la collectivité parisienne. - Montant : 35.000 euros.

2008, DASES 564 G - Signature d'une convention annuelle avec l'association "AIDES" (93500 PANTIN) pour son projet d'accompagnement à l'autonomie des jeunes hommes en errance et/ou en situation de prostitution. Montant : 30.000 euros

2008, DASES 578 G - Signature d'une convention avec l'association "Intervalle Consultations et accueils psychanalytiques" (7e), pour l'attribution d'une subvention pour ses activités d'accueil pour des personnes isolées et en situation de détresse psychique et de vulnérabilité sociale et familiale. Montant : 10.000 euros.

2008, DASES 581 G - Subvention à l'association "Droits devant!!" (18e) pour son action d'aide à l'accès aux droits de personnes en situation de précarité. - Montant : 10.000 euros.

2008, DASES 582 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention pluriannuelle passée avec l'association "Aurore" (15e), relative aux modalités de participation au fonctionnement du foyer de travailleurs migrants Vaugirard, situé 14, boulevard de Vaugirard (15e), dans le cadre de sa transformation en une

résidence sociale et deux maisons-relais.

2008, DASES 583 G - Signature d'une convention avec l'association "Emmaüs" (1er) pour le financement de son action réalisée en direction des personnes sans domicile fixe du Bois de Vincennes dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage urbaine et sociale (MOUS). - Montant : 133.833 euros.

2008, DASES 536 G - Participation aux dépenses de fonctionnement des permanences sociales d'accueil relatives au suivi global d'allocataires parisiens du Revenu minimum d'insertion en vue de leur insertion socioprofessionnelle pour l'exercice 2008. Montant : 2.083.981 euros.

2008, DASES 551 G - Programme Départemental d'Insertion. - Fixation du montant total des participations aux budgets de fonctionnement des "Espaces Solidarité Insertion" (ESI) au titre de l'année 2008. - Montant : 3.540.443 euros.

2008, DASES 568 G - Fixation du montant de la participation financière aux dépenses de fonctionnement des Cellules d'Appui pour l'Insertion (C.A.P.I.), gérées par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. Montant : 4.026.820 euros.

2008, DU 6 G - Prise à bail de locaux situés 16, rue de la Justice (20e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2008, DASES 370 G - Signature d'une convention annuelle d'objectifs avec les associations "Le Paris des Faubourgs", "Accueil Goutte d'Or" et "Archipélie". - Subventions à 6 associations pour leurs actions de formation linguistique extensive avisée socialisante dans des sites de la politique de la ville. - Montant total : 27.200 euros.

2008, DASES 526 G - Subvention à six associations pour leurs actions de formation linguistique extensive à visée socialisante dans des sites de la politique de la ville. - Signature d'une convention annuelle d'objectifs avec les associations "Association Initiative Rencontres et Solidarité 10e" et "Soleil Blaise" (20e). - Montant total : 20.500 euros.

2008, DASES 557 G - Subvention à quatre associations pour leurs actions de formation linguistique extensive à visée socialisante dans des sites de la politique de la ville. Montant total : 7.500 euros.

2008, DASES 560 G - Signature d'une convention annuelle avec les associations "Elele - Migrations et Cultures de Turquie" (10e), "Mission Populaire du 11e", "Archipélie" (20e) et "Vivre Autrement" (20e) pour l'attribution d'une subvention pour leurs actions globales d'insertion. - Montant total : 36.000 euros.

2008, DASES 565 G - Signature d'une convention triennale avec l'association "Cultures du Coeur" (11e) pour l'attribution d'une subvention pour son action d'insertion par la culture dans le cadre politique de la ville. - Montant : 45.000 euros.

2008, DASES 571 G - Subventions à sept associations pour leurs actions de formation linguistique extensive et signature d'une convention annuelle d'objectifs avec quatre associations. - Montant total : 27.300 euros.

2008, DASES 572 G - Signature d'une convention annuelle d'objectifs avec l'association " Archipélie " (20). - Subventions à trois associations pour leurs actions d'aide à l'insertion et de redynamisation dans le cadre de la politique de la ville. Montant total : 8.200 euros.

2008, DASES 573 G - Subvention à l'association "La maison du quartier R.O.C". (Régnault - Oudiné - Chevaleret) (13e) pour son action d'aide à l'accès aux droits et de médiation socio-culturelle. - Montant : 1.000 euros.

Mme Olga TROSTIANSKY, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteures.

Liste des membres présents.

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, MM. Pierre CASTAGNOU, Jean-Marie CAVADA, Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, Melle Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, MM. Michel DUMONT, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOJJON, Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Halima JEMNI, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Christine LAGARDE, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mmes Katia LOPEZ, Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-Baptiste MENGUY, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, Françoise de PANAFIEU, M. Mao PENINOU, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO,

Mme Marielle de SARNEZ, MM. Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, MM. Pierre-Christian TAITTINGER, Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, MM. Philippe TORRETON, Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés : Mmes Léa FILOCHE, Valérie HOFFENBERG.

Annexe n° 1 - Budget d'investissement du Département de Paris pour 2009

RECAPITULATION GENERALE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Missions	Libellés	Dépenses	Recettes
05000	SYSTEMES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	1 171 685,50	0,00
13300	ACHATS, LOGISTIQUE, IMPLANTATIONS ADM. ET TRANSPORTS	331 000,00	0,00
21000	PATRIMOINE ET ARCHITECTURE	8 544 136,50	0,00
30000	FAMILLES ET PETITE ENFANCE	10 326 717,74	157 262,80
34000	ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTE	55 521 115,86	14 333,26
40000	AFFAIRES CULTURELLES	3 605 247,94	10 000,00
50000	FINANCES (SERVICES COMMUNS)	46 198 915,00	32 105 922,00
55000	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	3 709 218,55	0,00
60000	URBANISME	460 156,31	0,00
65000	LOGEMENT ET HABITAT	1 507 687,97	0,00
80000	AFFAIRES SCOLAIRES	217 848 197,99	104 270 908,68
88000	JEUNESSE ET SPORTS	2 899 616,62	1 661 000,00
MISSIONS ORGANIQUES		352 123 695,98	138 219 426,74
90000	DONS ET LEGS	3 594 775,71	7 697 497,32
90001	ETUDES	11 766 338,93	14 773 600,49
90002	Grand projet de renouvellement urbain	16 984 369,00	0,00
90003	ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES	1 594 712,00	0,00
90004	OPERATIONS SOUS MANDAT	81 536 531,21	113 987 685,87
90005	SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE	15 161 219,27	0,00
90006	COMPTE FONCIER	142 481 397,47	5 667 859,15
90010	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	804 957 257,02	552 110 716,46
900011	AVANCES SUR MARCHES	2 889 061,00	2 889 061,00
MISSIONS TRANSVERSALES		1 080 965 661,61	697 126 420,29
TOTAL		1 433 089 357,59	835 345 847,03

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE		A

CHAPITRES VOTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président (1)	Vote du Conseil Général (2)	Total des crédits propres au BP (après vote)
		I	II		III	
DEPENSES TOTALES		255 791 000,00		298 397 000,00	298 397 000,00	298 397 000,00
DEPENSES DE L'EXERCICE		255 791 000,00		298 397 000,00	298 397 000,00	298 397 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
20	Immobilisations incorporelles(hors programme et 204)	4 027 796,00		4 023 554,00	4 023 554,00	4 023 554,00
204	Subventions d'équipement versées	129 583 846,00		168 077 370,00	168 077 370,00	168 077 370,00
21	Immobilisations corporelles (hors programmes)	13 451 735,00		31 621 459,00	31 621 459,00	31 621 459,00
23	Immobilisations en cours (hors programmes)	38 216 245,00		42 292 750,00	42 292 750,00	42 292 750,00
010	Rmi	375 877,00		360 000,00	360 000,00	360 000,00
26	Participations et créances rattachées a des participations	1,00		1,00	1,00	1,00
27	Autres immobilisations financières (sauf ICNE 2768)	2 500 000,00		1 542 091,00	1 542 091,00	1 542 091,00
45	Opérations pour comptes de tiers	10 939 186,00		8 122 775,00	8 122 775,00	8 122 775,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 500 000,00		33 100 000,00	33 100 000,00	33 100 000,00
041	Opérations patrimoniales	39 856 378,00		6 257 000,00	6 257 000,00	6 257 000,00
020	Dépenses imprévues	3 339 936,00		3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
001	Solde d'exécution reporté					
RECETTES TOTALES		255 791 000,00		298 397 000,00	298 397 000,00	298 397 000,00
RECETTES DE L'EXERCICE		255 791 000,00		298 397 000,00	298 397 000,00	298 397 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	6 500 000,00		6 500 000,00	6 500 000,00	6 500 000,00
13	Subventions d'investissement	110 514 049,00		116 050 000,00	116 050 000,00	116 050 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées(sf 1688)	10 000 000,00		30 000 000,00	30 000 000,00	30 000 000,00
1688	Intérêts courus					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
23	Immobilisations en cours					
010	Rmi					
27	Autres immobilisations financières (sf ICNE 2768)	270 000,00		270 000,00	270 000,00	270 000,00
28	Amortissements des immobilisations					
45	Opérations pour comptes de tiers	21 150 573,00		16 520 000,00	16 520 000,00	16 520 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	40 500 000,00		75 000 000,00	75 000 000,00	75 000 000,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	27 000 000,00		47 800 000,00	47 800 000,00	47 800 000,00
041	Opération à l'intérieur de la section	39 856 378,00		6 257 000,00	6 257 000,00	6 257 000,00
024	Produit des cessions d'immobilisations					
1068	Affectation N-1					

Annexe n° 2 - Budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2009

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
III - VOTE DU BUDGET		III
B 1- SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE		B

	Chapitres	Pour mémoire budget précédent I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil général III	Total des crédits propres au BP (après vote) IV = III
	DEPENSES DE L'EXERCICE					
011	Charges à caractère général - avec AE/CP - hors AE/CP	101 259 863,00 101 259 863,00		104 984 180,00 104 984 180,00	104 984 180,00 104 984 180,00	104 984 180,00 104 984 180,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	186 364 070,00		189 862 582,00	189 862 582,00	189 862 582,00
014	Atténuation de produits					
015	RMI - avec AE/CP - hors AE/CP	342 309 000,00 342 309 000,00		332 637 900,00 332 637 900,00	332 000 000,00 332 000 000,00	332 000 000,00 332 000 000,00
016	APA - avec AE/CP - hors AE/CP	112 000 000,00 112 000 000,00		122 500 000,00 122 500 000,00	122 500 000,00 122 500 000,00	122 500 000,00 122 500 000,00
65	Autres charges d'activité (hors 6586) - avec AE/CP - hors AE/CP	951 545 013,00 951 545 013,00		997 898 704,00 997 898 704,00	995 679 864,00 995 679 864,00	995 679 864,00 995 679 864,00
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			1 566 000,00	1 566 000,00	1 566 000,00
66	Charges financières	150 000,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
67	Charges exceptionnelles	4 839 500,00		4 793 000,00	4 793 000,00	4 793 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions					
022	Dépenses imprévues	3 500 000,00		3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
023	Virement à la section d'investissement	40 500 000,00		75 000 000,00	75 000 000,00	75 000 000,00
042	Opération d'ordre de transfert entre section	27 000 000,00		47 800 000,00	47 800 000,00	47 800 000,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	1 769 467 446,00		1 880 692 366,00	1 877 835 626,00	1 877 835 626,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 877 835 626,00

	Chapitres	Pour mémoire budget précédent I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil général III	Total des crédits propres au BP (après vote) IV = III
	RECETTES DE L'EXERCICE					
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	617 118,00		1 415 618,00	1 415 618,00	1 415 618,00
713	Variation des stocks					
72	Travaux en régie					
731	Contributions directes	104 799 586,00		311 286 771,00	311 286 771,00	311 286 771,00
73	Autres impôts et taxes (hors 731)	669 600 000,00		598 005 000,00	598 005 000,00	598 005 000,00
74	Dotations et participations	610 524 589,00		567 234 837,00	564 378 097,00	564 378 097,00
75	Autres produits de gestion courante	87 144 000,00		87 643 000,00	87 643 000,00	87 643 000,00
013	Atténuations des charges	530 500,00		651 500,00	651 500,00	651 500,00
015	RMI	263 751 653,00		262 345 640,00	262 345 640,00	262 345 640,00
016	APA			17 980 000,00	17 980 000,00	17 980 000,00
76	Produits financiers	850 000,00		860 000,00	860 000,00	860 000,00
77	Produits exceptionnels	170 000,00		170 000,00	170 000,00	170 000,00
78	Reprises sur provisions					
042	Opé. D'ordre de transfert entre section	13 500 000,00		33 100 000,00	33 100 000,00	33 100 000,00
	Recettes de fonctionnement - Total	1 751 487 446,00		1 880 692 366,00	1 877 835 626,00	1 877 835 626,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 877 835 626,00

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

**VUE D'ENSEMBLE
INVESTISSEMENT**

Art. (1)		Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale
	DEPENSES	55 934 514,00	5 990 575,00	539 212,00	34 394 895,00	4 313 738,00	6 481 915,00
020	Dépenses imprévues	3 000 000,00					
139	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	33 100 000,00					
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion		500 000,00				
218	Autres immobilisations corporelles						
231	Immobilisations corporelles en cours	1 500 000,00				957 000,00	
232	Immobilisations incorporelles en cours		100 000,00				
261	Titres de participation						
272	Titres immobilisés (droits de créance)	1 542 091,00					
455	Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement (à subdiviser par mandat)				9 472 775,00		
458	Opérations d'investissement sous mandat (à subdiviser par mandat)		300 000,00		1 550 000,00		
	Equipements départementaux	14 677 540,00	5 090 575,00	539 212,00	19 386 018,00	1 408 945,00	5 381 915,00
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	1 120 985,00	1 866 919,00				
204	Subventions d'équipement versées						
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires		979 020,00		50 671,00		
208	Autres immobilisations incorporelles					5 959,00	
213	Constructions						
216	Collections et œuvres d'art					47 672,00	
218	Autres immobilisations corporelles	5 024 928,00	544 842,00		500 000,00	234 017,00	670 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	8 531 627,00	1 113 313,00	539 212,00	8 335 347,00	1 121 297,00	4 711 915,00
232	Immobilisations incorporelles en cours		586 481,00				
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles				10 500 000,00		
	Equipements non départementaux (compte 204)	2 114 883,00	0,00	0,00	3 986 102,00	1 947 793,00	1 100 000,00
204	Subventions d'équipement versées	2 114 883,00			3 986 102,00	1 947 793,00	1 100 000,00
	RECETTES	160 800 000,00	600 000,00	0,00	25 770 000,00	957 000,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	75 000 000,00					
102	Dotations et fonds globalisés d'investissement	6 500 000,00					
131	Subventions d'équipement transférables						
132	Subventions d'équipement non transférables				50 000,00		
133	Fonds affectés à l'équipement transférables				6 000 000,00		
164	Emprunts auprès des établissements de crédit	30 000 000,00					
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	1 500 000,00	600 000,00			957 000,00	
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles						
274	Prêts						
280	Amortissements des immobilisations incorporelles	41 019 482,00					
281	Amortissements des immobilisations corporelles	6 780 518,00					
455	Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement (à subdiviser par mandat)				15 720 000,00		
458	Opérations d'investissement sous mandat (à subdiviser par mandat)				4 000 000,00		

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

**VUE D'ENSEMBLE
INVESTISSEMENT**

5	54	55	6	7	8	9	TOTAL	Art.
Action sociale (hors RMI et APA)	Revenu minimum d'insertion (RMI)	Personnes dépendantes (APA)	Réseaux et infrastructures	Aménagement et environnement	Transport	Développement économique		
22 476 282,00	360 000,00	0,00	0,00	141 205 869,00	300 000,00	26 400 000,00	298 397 000,00	
							3 000 000,00	020
							33 100 000,00	139
							500 000,00	203
							0,00	218
							2 457 000,00	231
							100 000,00	232
				1,00			1,00	261
							1 542 091,00	272
							9 472 775,00	455
							1 850 000,00	458
4 347 690,00	360 000,00	0,00	0,00	22 705 868,00	0,00	4 400 000,00	78 297 763,00	
							2 987 904,00	203
							0,00	204
							1 029 691,00	205
							5 959,00	208
				22 670 000,00			22 670 000,00	213
							47 672,00	216
1 030 000,00	300 000,00					900 000,00	9 203 787,00	218
3 317 690,00	60 000,00			35 868,00		3 500 000,00	31 266 269,00	231
							586 481,00	232
							10 500 000,00	238
18 128 592,00	0,00	0,00	0,00	118 500 000,00	300 000,00	22 000 000,00	168 077 370,00	
18 128 592,00				118 500 000,00	300 000,00	22 000 000,00	168 077 370,00	204
270 000,00	0,00	0,00	0,00	110 000 000,00	0,00	0,00	298 397 000,00	
							75 000 000,00	021
							6 500 000,00	102
				110 000 000,00			110 000 000,00	131
							50 000,00	132
							6 000 000,00	133
							30 000 000,00	164
							3 057 000,00	203
							0,00	238
270 000,00							270 000,00	274
							41 019 482,00	280
							6 780 518,00	281
							15 720 000,00	455
							4 000 000,00	458

**VUE D'ENSEMBLE
FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale
	DEPENSES	130 150 200,00	31 541 919,00	40 000,00	97 173 430,00	6 756 424,00	51 093 631,00
022	Dépenses imprévues	3 500 000,00					
023	Virement à la section d'investissement	75 000 000,00					
604	Achats d'études, prestations de services				100 000,00		
606	Achats non stockés de matières et fournitures		775 000,00	10 000,00	151 250,00	114 600,00	3 972 133,00
611	Contrats de prestations de services avec des entreprises		25 000,00		200 000,00	34 930,00	1 111 314,00
613	Locations				457 240,00	110 124,00	1 325 491,00
614	Charges locatives et de copropriété				36 777,00		118 910,00
615	Entretien et réparations		1 503 500,00	30 000,00	2 373 039,00	176 000,00	491 367,00
616	Primes d'assurances		570 000,00				
617	Études et recherches	500 000,00	5 000,00		181 000,00		71 600,00
618	Divers		800 000,00		16 000,00	12 350,00	33 400,00
621	Personnel extérieur au service		6 200 000,00				
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		160 000,00		26 000,00		869 050,00
623	Publicité, publications, relations publiques		111 200,00		49 300,00	30 000,00	42 400,00
624	Transports de biens et transports collectifs				66 950,00		
625	Déplacements et missions		6 000,00		75 000,00		88 000,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications				84 000,00	6 500,00	82 500,00
627	Services bancaires et assimilés.	200,00					
628	Divers		1 001 912,00		275 300,00	9 250,00	383 826,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)		90 025,00		711 900,00		528 300,00
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts).				2 164,00	6 246,00	15 840,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)						
6411	Personnel titulaire		3 473 000,00		24 797 000,00		16 184 800,00
6412	Assistants maternelles						
6413	Personnel non titulaire		242 000,00		1 196 000,00		1 565 600,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation		35 000,00		901 200,00		1 922 000,00
6416	Emplois aidés				21 300 000,00		
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		2 315 350,00		10 708 300,00		7 474 000,00
647	Autres charges sociales		78 100,00		303 100,00		198 800,00
648	Autres charges de personnel		120 600,00		496 800,00		360 000,00
651	Aides à la personne		10 000,00				19 800,00
652	Frais de séjour, frais d'hébergement et frais d'inhumation						34 000,00
653	Indemnités et frais de mission et de formation des élus départementaux		5 881 500,00				
654	Pertes sur créances irrécouvrables	300 000,00					
655	Contributions obligatoires		300 000,00		29 103 210,00		
656	Participations		12 000,00		60 000,00	6 256 424,00	7 691 383,00
657	Subventions		4 379 732,00		3 501 900,00		6 229 117,00
658	Charges diverses de gestion courante		1 566 000,00				280 000,00
668	Autres charges financières		150 000,00				
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000 000,00					
678	Autres charges exceptionnelles	50 000,00	1 731 000,00				
681	Dotations aux amortissements et aux provisions - charges de fonctionnement	47 800 000,00					

**VUE D'ENSEMBLE
FONCTIONNEMENT**

5 Action sociale (hors RMI et APA)	54 Revenu minimum d'insertion (RMI)	55 Personnes dépendantes (APA)	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transport	9 Développement économique	TOTAL	Art.
709 947 772,00	342 013 000,00	124 302 000,00	6 000 000,00	1 222 950,00	349 736 100,00	27 858 200,00	1 877 835 626,00	
							3 500 000,00	022
							75 000 000,00	023
							100 000,00	604
839 409,00	317 300,00			24 800,00			6 204 492,00	606
46 207 266,00	19 089 090,00				10 500 000,00	882 000,00	78 049 600,00	611
5 215 604,00	957 000,00					940 000,00	9 005 459,00	613
499 800,00	122 500,00			8 000,00		100 000,00	885 987,00	614
667 488,00	107 387,00			20 000,00			5 368 781,00	615
2 000,00							572 000,00	616
594 925,00				150 000,00		90 000,00	1 592 525,00	617
484 085,00	2 706 270,00					3 565 000,00	7 617 105,00	618
							6 200 000,00	621
657 552,00	407 000,00	2 085 000,00					4 204 602,00	622
455 273,00	100 000,00					70 100,00	858 273,00	623
2 205 351,00							2 272 301,00	624
1 123 522,00	13 000,00	10 000,00				1 000,00	1 316 522,00	625
1 235 695,00	115 000,00						1 523 695,00	626
							200,00	627
8 997 082,00	2 260 000,00	371 000,00				663 900,00	13 962 270,00	628
1 039 335,84	72 300,00	31 700,00				597 900,00	3 071 460,84	633
29 165,00	150,00			33 000,00			86 565,00	635
						1 500,00	1 500,00	637
27 543 200,00	2 852 000,00	1 250 000,00				98 600,00	76 198 600,00	6411
31 446 264,40							31 446 264,40	6412
675 200,00	10 000,00						3 688 800,00	6413
530 000,00	17 000,00						3 405 200,00	6414
							21 300 000,00	6416
17 624 253,88	1 073 000,00	470 000,00				1 728 200,00	41 393 103,88	645
1 600 052,88	6 000,00	13 200,00				3 327 800,00	5 527 052,88	647
455 700,00	57 600,00	27 100,00				202 200,00	1 720 000,00	648
87 587 435,00	285 622 100,00	120 044 000,00				3 000 000,00	496 283 335,00	651
399 456 146,00							399 490 146,00	652
							5 881 500,00	653
							300 000,00	654
12 376 000,00					335 100 000,00		376 879 210,00	655
57 022 900,00	23 705 392,00		6 000 000,00	3 150,00	528 450,00	1 010 000,00	102 289 699,00	656
3 365 067,00	1 402 911,00			984 000,00	3 607 650,00	11 580 000,00	35 050 377,00	657
							1 846 000,00	658
							150 000,00	668
12 000,00							12 000,00	671
							3 000 000,00	673
	1 000 000,00						2 781 000,00	678
							47 800 000,00	681

Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale
	RECETTES	58 835 618,00	1 675 228 740,00	1 500 000,00	5 676 448,00	100 000,00	11 587 930,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		100 000,00				
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		540 000,00				
648	Autres charges de personnel		10 000,00				
703	Redevances et recettes d'utilisation du domaine	35 618,00					
708	Autres produits		1 230 000,00			40 000,00	
731	Impôts locaux		311 286 771,00				
732	Droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme		530 000 000,00				
734	Taxes liées aux véhicules		63 000 000,00				
735	Impôts et taxes spécifiques liés à la production et à la consommation énergétiques et industrielles		239 345 640,00				
738	Autres taxes				5 000,00		
741	D.g.f.		23 693 533,00				
747	Participations	25 000 000,00	501 722 029,00		4 668 748,00	60 000,00	7 540 930,00
748	Compensations, attributions et autres participations		3 715 767,00		1 002 700,00		
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale						3 500 000,00
752	Revenus des immeubles		575 000,00	1 500 000,00			
753	Recouvrement des indus d'insertion et d'aide sociale						
758	Produits divers de gestion courante						547 000,00
761	Produits de participations	590 000,00					
764	Revenus des valeurs mobilières de placement						
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	100 000,00					
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	10 000,00					
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	33 100 000,00					
778	Autres produits exceptionnels		10 000,00				

5	54	55	6	7	8	9	TOTAL	Art.
Action sociale (hors RMI et APA)	Revenu minimum d'insertion (RMI)	Personnes dépendantes (APA)	Réseaux et infrastructures	Aménagement et environnement	Transport	Développement économique		
96 358 500,00	3 000 000,00	17 980 000,00	0,00	150 000,00	7 418 390,00	0,00	1 877 835 626,00	
1 000,00							101 000,00	6419
500,00							540 500,00	645
							10 000,00	648
							35 618,00	703
110 000,00							1 380 000,00	708
							311 286 771,00	731
							530 000 000,00	732
							63 000 000,00	734
							239 345 640,00	735
							5 000,00	738
							23 693 533,00	741
14 406 000,00		17 980 000,00		150 000,00	7 418 390,00		578 946 097,00	747
							4 718 467,00	748
81 479 000,00							84 979 000,00	751
							2 075 000,00	752
	3 000 000,00						3 000 000,00	753
42 000,00							589 000,00	758
							590 000,00	761
270 000,00							270 000,00	764
50 000,00							150 000,00	771
							10 000,00	773
							33 100 000,00	777
							10 000,00	778

Sommaire

Ouverture de la séance.	186	2008, DASES 522 G - Signature de deux conventions avec les associations "France Terre d'Asile" (18e) et "Emmaüs" (1er) pour le financement à titre expérimental, d'un lieu d'accueil de jour et d'orientation dans le 10e arrondissement en direction des personnes migrantes et exilées et, d'un dispositif temporaire d'accueil et d'hébergement.	195
Adoption de comptes rendus.	186	2008, DU 1 G - Déclassement du domaine public d'une emprise bâtie, 15, rue Boileau (16e). - Vente du domaine privé du Département de Paris. - Cession d'un pavillon libre, 15, rue Boileau (16e). <u>Vœu</u> déposé par M. Claude GOASGUEN et les élus du groupe U.M.P.P.A.	196
2008, DRH 23 G - Modification de l'allocation prévoyance santé.	186	2008, DLH 2 G - DASES 585 G - Réalisation par l'AFTAM d'un centre d'hébergement de stabilisation de 30 places situé 103, rue de l'Ouest (14e).	197
2008, DASES 382 G - Signature d'une convention avec l'association "Charonne" (11e) pour l'attribution d'une subvention relative à l'évaluation du matériel de réduction des risques pour usagers de crack. - Montant : 26.000 euros.	186	Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.	198
Vœu déposé par Mme Aline ARROUZE et les élus du groupe communiste relatif au manque de moyens de la psychiatrie parisienne.	188	Désignation d'un représentant du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans un organisme.	198
Vœu déposé par Mme Roxane DECORTE et les élus du groupe U.M.P.P.A. au Maire de Paris relatif au lancement d'une campagne parisienne de sensibilisation du grand public à la défibrillation automatique et à l'installation de défibrillateurs dans tous les lieux recevant du public dépendant de la Maire de Paris : mairies d'arrondissement, écoles, stades, gymnase, musées...	189	Suspension et reprise de la séance.	198
2008, DALIAT 36 G - Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de produits d'entretien, d'articles de ménage non durables et de petits équipements à usage domestique au profit de différents services relevant du Département de Paris et de la Ville de Paris, en 3 lots séparés.	190	2008, DASES 561 G - Fixation pour l'année 2009 de l'effectif réglementaire des personnels des établissements départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance.	198
2008, DDEE 76 G - Signature d'une convention avec l'agence de développement "Paris Développement" pour l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2009. Montant : 2.925.000 euros.	191	2008, DASES 226 G - DF 22 G - Budget primitif des établissements départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance au titre de l'exercice 2009. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.	198
2008, DASES 163 G - Signature de trente et un marchés de prestations de service (article 30) relatifs à l'accompagnement d'allocataires parisiens du revenu minimum d'insertion (RMI) en vue de leur insertion socio-professionnelle.	191	2008, DF-DRH 23 G - Créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services départementaux au titre de 2009.	198
2008, DASES 580 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Emmaüs" (1er), relative au renforcement des maraudes dans le nord-est de Paris. - Signature d'une convention pluriannuelle avec l'association "Aurore" (15e), pour la mise en place de maraudes dans le sud-ouest. - Montant total : 343.060 euros.	192	2008, DF 14 G - Budget primitif du Département d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour 2009. - Rapport de présentation de M. Bertrand DELANOË, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, du budget primitif du Département de Paris pour 2009. - Rapport et document budgétaire - sections d'investissement et de fonctionnement. - Etat de la dette, des instruments de couverture du risque financier et des garanties d'emprunts.	199
Vœu déposé par les groupes M.R.C., communiste et "Les Verts" relatif à l'Association pour l'Emploi, l'information et la Solidarité des chômeurs.	193	2008, DF 14-1° G - Budget d'investissement du Département de Paris pour 2009.	199
2008, DASES 458 G - Signature d'une convention pluriannuelle avec l'association "Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme" (LICRA) (1er) pour l'attribution d'une subvention pour ses actions d'information, de prévention et de lutte contre le racisme. Montant : 46.000 euros.	194	2008, DF 14-2° G - Budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2009.	202
		2008, DF 15 G - Individualisation des autorisations de programme nouvelles votées au budget primitif pour 2009. ...	203

2008, DF 25 G - Fixation du taux de la taxe d'habitation départementale pour 2009.203

2008, DF 26 G - Création d'une taxe foncière départementale sur les propriétés bâties en 2009.203

Clôture de la séance.203

Votes spécifiques.203

Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.204

Liste des membres présents.209

Annexe n° 1 - Budget d'investissement du Département de Paris pour 2009.211

Annexe n° 2 - Budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2009.213

La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Catherine SCHMITT